



Edition 2026
N°2

Guide Santé

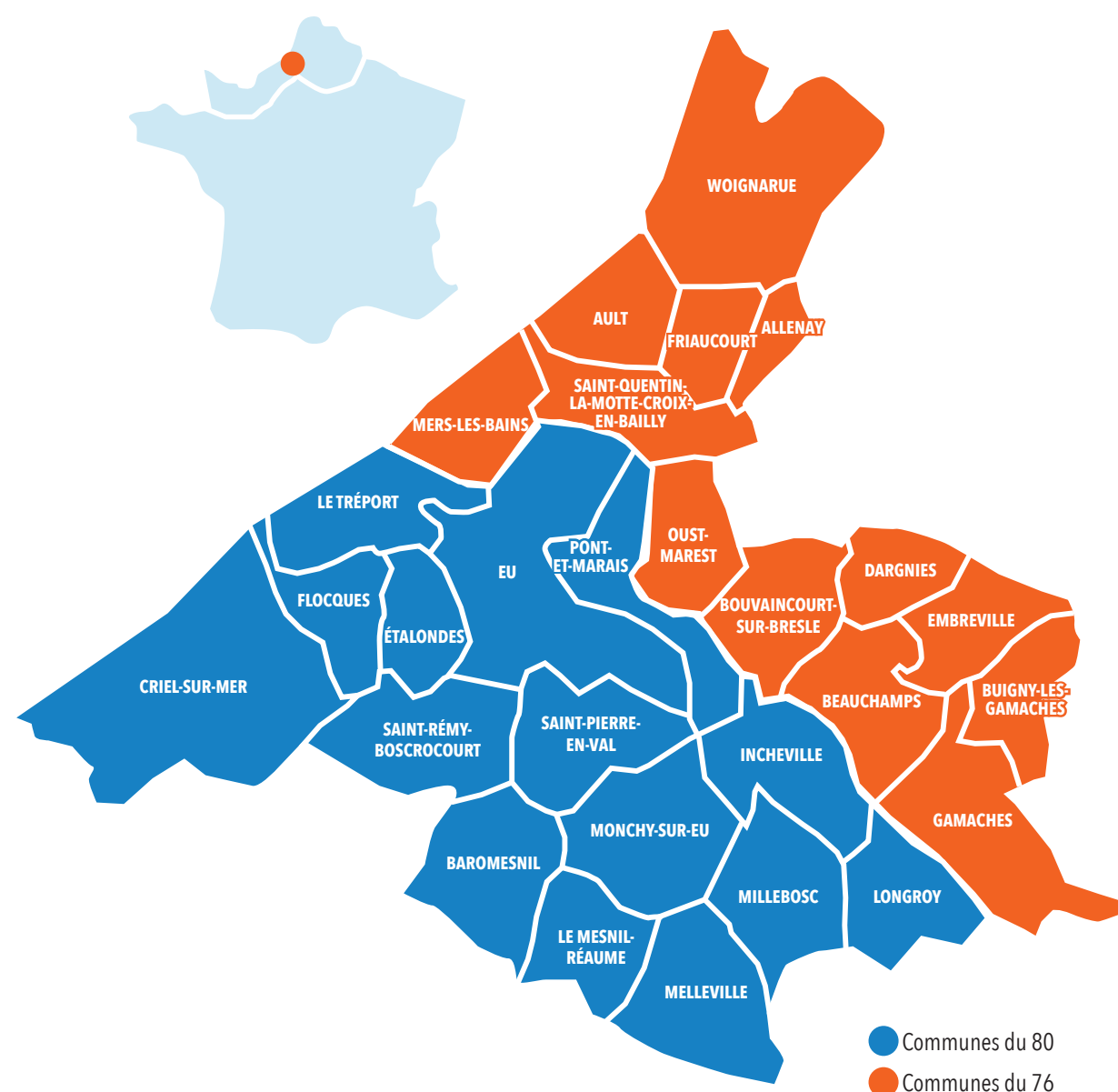
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VILLES SŒURS

Le territoire

La Communauté de Communes des Villes Sœurs se situe de part et d'autre de la limite administrative reprenant la frontière naturelle constituée par le fleuve « La Bresle ». Ainsi, elle se compose de 28 communes, dont :

15 sont situées dans le Département de la Seine-Maritime (76), la Région Normandie ;

13 sont situées dans le Département de la Somme (80), la Région Hauts-de-France.



Objectif du guide santé

Ce document a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) 2023 – 2027 de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), cosigné le 08 février 2023 par la CCVS et les Agences Régionales de Santé de Normandie et des Hauts-de-France.

Il a pour objectif de dresser un état des lieux des ressources et acteurs impliqués dans les champs du sanitaire, du social et du médico-social pour clarifier l'offre et faciliter l'orientation des usagers concernant l'accès aux soins et aux droits, la lutte et la prévention contre

les cancers, le parcours de vie et de santé des personnes ayant des conduites addictives, le parcours de vie et de santé des personnes âgées, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la santé mentale, la vie affective et sexuelle...

Il est précisé aux utilisateurs que les informations présentées dans ce guide sont des informations générales et non exhaustives. Elles sont communiquées à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

MERCI

Remerciements

De nombreux acteurs locaux ont contribué à la création de ce guide santé n°2 de la CCVS en apportant leurs compétences techniques et leur connaissance du territoire.

Directeur de la publication : M. Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Coordination : M^{me} Déborah QUENU, Coordinatrice du Contrat Local de Santé

Conception maquette : Marie Vanpeteghem - www.unegraphiste.com

Impression : Nord Imprim - Steenvoorde (59)

1

ACCÈS AUX SOINS
ACCÈS AUX DROITSAccès
aux soinsL'annuaire santé d'Ameli.fr pour
trouver un médecin, un dentiste,
un kiné, une infirmière,
un établissement de soins...

Pour trouver un professionnel de santé, il faut renseigner l'un des trois critères ci-dessous :

- Le nom du praticien ;
- La profession recherchée ;
- Le type d'acte.

Puis, pour générer la liste des praticiens référencés, il faut indiquer l'adresse ou la ville à proximité de laquelle le professionnel de santé est recherché.

D'autres critères (type d'honoraires, acceptation de la Carte Vitale...) peuvent permettre d'affiner encore la recherche.

L'annuaire santé de l'Assurance Maladie peut aussi vous aider dans la recherche d'un hôpital, d'une clinique, d'un centre de santé au sein duquel vous pourrez bénéficier des soins dont vous avez besoin. Pour générer une liste d'établissements de soins répondant à vos critères et la carte permettant de les localiser, il faut renseigner au moins l'un des items ci-dessous :

- Le nom de l'établissement,
- La spécialité recherchée ;
- Le type d'acte,
- L'adresse ou la Ville à proximité de laquelle le lieu est recherché.



Scannez-moi

Besoin de trouver un professionnel
de santé ou un établissement de
soins ?

L'annuaire santé de l'Assurance Maladie peut être consulté sur le site ameli.fr, via le lien suivant :

<http://annuaresante.ameli.fr/>

Cet annuaire ne concerne pas uniquement les médecins, mais l'ensemble des professionnels de santé : dentiste, infirmier, ambulancier, kinésithérapeute, orthophoniste, etc.

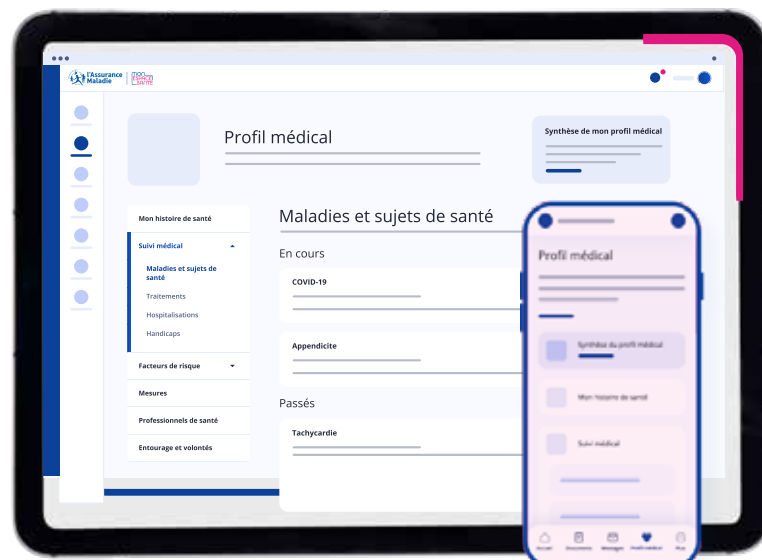


Mon espace santé



Mon espace santé est le carnet de santé numérique des Français. Il permet de déposer et stocker l'ensemble de ses documents de santé et les partager facilement avec les professionnels de santé.

Développé par l'Assurance maladie, ce service garantit la confidentialité et la protection des données de santé des usagers.



Un hôpital de proximité doté d'un service d'Urgences à Eu



Le Centre Hospitalier d'Eu est situé 2, rue de Clèves - 76260 Eu.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

☎ 02 27 28 22 22

Le secrétariat pour prendre un rendez-vous de consultation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

☎ 02 27 28 22 00

✉ secretariatmedical@ch-de-eu.fr

Pour plus d'informations sur le Centre hospitalier de Eu, consulter le site Internet accessible via ce QR Code :



Un hôpital de proximité est présent à Eu.

Le centre hospitalier de Eu dispose de 34 lits sanitaires et de 136 lits pour le secteur médico-social. Il gère également 52 places de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et 10 places d'accueil de jour Alzheimer.

Ses activités sont réparties entre :

- Un service d'urgences comprenant une Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (2 lits) ;
- Une antenne du SMUR du Centre Hospitalier de Dieppe ;
- Un service d'hospitalisation de médecine polyvalente (15 lits) et de soins de suite et de réadaptation (17 lits de SSR) ;
- Un plateau d'imagerie conventionnelle.

Le Centre hospitalier d'Eu propose aussi des consultations réalisées par des praticiens exerçant à temps partagé entre les CH d'Eu, Dieppe et Abbeville : addictologie, chirurgie digestive, chirurgie orthopédique, post-urgences, diététique, gérontologie, médecine interne, médecine polyvalente, médecine du sport, neurologie, ORL, rhumatologie, urologie.

Au niveau médico-social, l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) propose 136 lits (dont 1 hébergement temporaire).

Un accueil de jour Alzheimer (l'Eu Bon Temps) peut accueillir 10 personnes.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 52 places permet à des aides-soignants de se rendre au domicile des personnes du territoire.

Un centre de santé mobile qui intervient sur le territoire intercommunal

L'association appui santé Caux - Bray - Albâtre a ouvert le 2 avril 2024 un centre de santé itinérant permettant de renforcer l'offre de soins dans les territoires ruraux. En octobre 2025, une seconde ligne a été mise en service.

Concrètement, il s'agit de consultations de médecine générale, sur rendez-vous, ouvertes prioritairement aux personnes n'ayant plus de médecin traitant déclaré et/ou en affection de longue durée. Quelques créneaux sont également réservés pour des consultations non programmées de personnes qui ne parviendraient pas à accéder à un médecin généraliste.



Centre Santé Mobile Caux Bray Albâtre
Dispositif d'appui santé

PLANNINGS CENTRE DE SANTÉ MOBILE • LE MÉDICOBUS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SEMAINE 1	Eu au Centre O2S Dieppe - Les Bruyères	Arques-La-Bataille Envermeu	Brachy Mers-les-Bains	Dieppe - Val Druel	Tourville-la-Chapelle Le Tréport
SEMAINE 2	Eu au Centre O2S Dieppe - Les Bruyères	Saint-Vaast-D'Equiqueville Mers-les-Bains	Brachy Envermeu	Arques-La-Bataille Dieppe - Val Druel	Tourville-la-Chapelle Le Tréport
SEMAINE 3	Eu au Centre O2S Dieppe - Les Bruyères	Arques-La-Bataille Envermeu	Brachy Mers-les-Bains	Dieppe - Val Druel	Tourville-la-Chapelle Le Tréport
SEMAINE 4	Eu au Centre O2S Dieppe - Les Bruyères	Saint-Vaast-D'Equiqueville Mers-les-Bains	Brachy Envermeu	Eu au Centre O2S Dieppe - Val Druel	Arques-La-Bataille Le Tréport

PRENEZ RENDEZ-VOUS
Doctolib : Centre de Santé Mobile CBA
Téléphone : 02 35 82 69 40

SCANNEZ



La Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) contribue financièrement au fonctionnement de ce dispositif, permettant de l'accueillir sur son territoire :

Où ?

Tous les lundis et un jeudi par mois à O2S Sport Santé Bien-être, situé 49, route de Mancheville - 76260 Eu.

Toutes les semaines les mardis ou mercredis en alternance d'une semaine à l'autre, à la salle Curie située 1, rue Charles de Gaulle - 80350 Mers-les-Bains (ancienne école maternelle - Face au rond-point Verescence) ;

Chaque vendredi à la salle des associations du Tréport, située rue de l'ancienne verrerie.

Le lieu est précisé lors de la prise de rendez-vous.

Le Médicobus est présent les autres jours de la semaine dans d'autres communes du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe.

Pour qui ?

Prioritairement les personnes n'ayant plus de médecin traitant déclaré et/ou en affection de longue durée, l'objectif étant de venir en subsidiarité de l'offre de médecine de ville existante.

Comment prendre RDV ?

En contactant le secrétariat du centre de santé mobile Caux - Bray - Albâtre, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 :

● **Par téléphone** : 02 35 82 69 40

● **Via la plateforme Doctolib** (en tapant centre de santé mobile CBA et en choisissant le lieu souhaité de RDV).

Le 116-117

En semaine après 20h00, le week-end et les jours fériés, le 116-117 pour désengorger les Urgences...

En Normandie, pour désengorger les Urgences, le 116-117 est le numéro pour joindre un médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux :

- En semaine, de 20h00 à 8h00 ;
- Le week-end ;
- Les jours Fériés.

En cas d'urgence vitale, il faut toutefois continuer de composer le 15.

Gratuit, le 116-117 apporte une réponse médicale adaptée aux besoins du patient :

- Un conseil médical,
- L'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- La prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.



... Et maintenant, en journée en semaine et le samedi matin, le 116-117 également pour le Service d'Accès Aux Soins (SAS) !

Le SAS permet d'apporter une réponse à toute demande de soins non programmés lorsque le médecin traitant n'est pas disponible ou qu'il n'y a pas. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

En cas d'urgence

Les numéros utiles sont :

Appel d'Urgence Européen : 112 (qui oriente par ailleurs vers le bon service)

Numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler : 114 (accessible par fax et SMS)

SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Hébergement d'urgence/Accueil sans abri : 115

Enfance en danger : 119

Secours en mer : 196

Secours aérien : 191

Pharmacie de garde : 32 37

Dentiste de permanence en Normandie : 02 35 15 81 27

Dentiste de garde dans la Somme (dimanche matin et jours fériés de 9h00 à 12h00) : contacter le 15 qui transmettra le nom du praticien de garde



En cas d'urgence vitale

Un service est présent au Centre Hospitalier d'Eu.

Les autres services d'Urgences les plus proches se trouvent aux centres hospitaliers :

D'Abbeville : 43, rue de L'Isle - 80100 Abbeville
☎ 03 22 25 53 66

De Dieppe : Avenue Pasteur
CS 20219 - 76202 Dieppe
☎ 02 32 14 74 61

Quelques numéros d'écoute :

- Prévention suicide : 3114
- Mal-être des étudiants : 0 800 737 800
- Femmes victimes de violences : 3919
- Maltraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : 3977
- Harcèlement scolaire : 3020
- Cyberharcèlement : 3018
- Canicule Info Services : 0 800 06 66 66



100% santé : Des soins pour tous 100% pris en charge

L'offre 100% santé permet d'accéder à un large choix de lunettes de vue, aides auditives et prothèses dentaires de qualité et esthétiques, prises en charge à 100% par la Sécurité sociale et les compléments santé.

Cette offre s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé (95 % des complémentaires) ou de la Complémentaire Santé Solidaire.

Elle est disponible dans toute la France et auprès de tous les professionnels de santé concernés (audioprothésistes, opticiens, dentistes conventionnés) qui doivent vous la proposer. Cependant, elle n'est pas obligatoire et chacun reste libre de choisir les équipements qu'il souhaite.

Pour en bénéficier, n'hésitez pas à demander conseil à votre professionnel de santé et à vous renseigner auprès de votre complémentaire santé.



Pour plus d'informations sur l'offre 100% santé, vous pouvez consulter le site du ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.



Allo-Ortho, la Plateforme de Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO)



Allo-ortho.com est le portail internet grand public de référence pour répondre aux questions sur le besoin d'un bilan orthophonique, les apprentissages, l'alimentation, la mémoire, le langage.

S'adressant aux parents, aidants, orthophonistes, il comporte des articles, référencés par âge, thématiques ou mots-clés, rédigés par des professionnels.

Un formulaire de contact peut aussi être renseigné si besoin de plus amples informations ou pour qu'un orthophoniste régulateur puisse recontacter les parents ou les aidants à la demande.



La plateforme est accessible ici :



Accès aux droits

La Maison des Services Publics de la CCVS labellisée « France Services »



Les conseillers France Services accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives : Caisse d'Allocations Familiales, France Titres, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, Chèque énergie, Finances Publiques, France Travail, la Poste, MSA, Point Justice et France rénov'.

Basé au siège de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (12, avenue Jacques Anquetil - 76260 EU), ce service est gratuit et peut simplifier la vie !

La Maison des Services Publics est aussi un lieu d'accès à un ordinateur et à une connexion internet, aux jours et horaires suivants :

Lundi de 9h00 à 12h00
Mercredi de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

Les usagers y sont accueillis par un conseiller France services, sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Contact :
 ☎ 02 27 28 05 91
 ✉ msp@villes-soeurs.fr

ou via le site internet de la Communauté de Communes des Villes Sœurs



Démarches réalisables en France services relatives à l'Assurance maladie :



- Présenter les démarches en ligne pouvant être effectuées depuis le compte Ameli (sur Web ou sur l'appli Compte Ameli),
- Activer votre compte Ameli si vous êtes à l'aise avec le numérique,
- Demander une carte Vitale et/ou une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Télécharger, éditer ou imprimer une attestation de droits, un relevé d'indemnités journalières, un relevé fiscal,
- Demander la Complémentaire santé solidaire (C2S),
- Suivre votre maternité : déclaration de grossesse, déclaration de naissance, télécharger les documents...
- Réaliser un changement de situation : changement d'adresse, perte d'un proche...
- Déposer une première demande d'aide médicale d'Etat,
- Être informé sur certaines démarches (demande de pension d'invalidité, le suivi de vos remboursements de soins...)
- Être accompagné sur le dispositif Mon espace santé (MES)...

+ d'informations
 sur l'Assurance maladie p.14

Démarches réalisables en France services relatives à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :



- Réaliser une demande de RSA ou une déclaration trimestrielle de ressources pour le RSA,
- Réaliser une demande de Prime d'activité ou une déclaration trimestrielle de ressources pour la prime d'activité,
- Être accompagné dans les demandes d'aides au logement (APL, ALF, ALS),
- Faire une demande de logement social,
- Réaliser les démarches liées à l'allocation de rentrée scolaire,
- Faire une demande d'allocation éducation de l'enfant handicapé,
- Être accompagné pour les démarches liées à la naissance / adoption de l'enfant : déclarer la naissance d'un enfant, prime à la naissance / adoption, modes de garde...
- Déclarer une grossesse,
- Déclarer un changement de situation : adresse, coordonnées téléphoniques / mail, situation professionnelle, situation familiale...
- Déclarer un décès,
- Déclarer une séparation,
- Être accompagné pour les démarches liées à la pension alimentaire,
- Faire une demande d'allocation journalière de présence parentale,
- Faire une demande d'allocation proche aidant,
- Informer sur le fond de solidarité pour le logement...

+ d'informations
 sur la Caisse d'Allocations Familiales p. 15

Deux autres France Services sont présentes sur le territoire



France Services de la Poste de Mers-les-Bains
 1, Avenue du 18 juin 1940 - 80350 Mers les Bains
 ☎ 02 32 06 03 56
 ✉ mers-les-bains@france-services.gouv.fr

France Services de la Poste de Gamaches
 113, Rue Charles de Gaulle - 80220 Gamaches
 ☎ 03 22 61 56 75
 ✉ gamaches@france-services.gouv.fr

L'Espace Conseil France Rénov'

Il renseigne les propriétaires (occupant ou bailleur) qui envisagent des travaux d'amélioration de leur habitat, sur les conditions pour bénéficier d'aide pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux éligibles concernent :

- l'efficacité thermique et l'amélioration énergétique des logements (isolation, couverture, chauffage, menuiseries...),
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au vieillissement des personnes,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

La société « Page9 » a pour mission d'informer les particuliers, de diagnostiquer l'état des logements, de conseiller en conséquence les propriétaires pour effectuer des travaux d'amélioration ou d'adaptation et les aider au montage administratif et technique des dossiers.

L'assistant d'opération peut recevoir le public gratuitement, sans rendez-vous, tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis du mois de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 à la Maison des Services Publics (MSP) de la CCVS. Selon les situations, un accompagnement par un conseiller habitat pour le montage du dossier est possible.



L'Espace Conseil France Rénov' peut renseigner sur Ma Prime Adapt'.

Des travailleurs sociaux pour accompagner les usagers

Qu'il s'agisse du personnel des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou des agents des services départementaux, des professionnels (et notamment des assistantes sociales) peuvent également accompagner les habitants du territoire dans leur accès aux droits.

Pour savoir si un CCAS est présent dans une commune et connaître son champ d'intervention, il faut se rapprocher de la Mairie.



Pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, les interlocuteurs privilégiés sont mentionnés en pages 33 et suivantes du présent guide.

Pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, les interlocuteurs privilégiés sont mentionnés en page 49 et suivantes du présent guide.

Concernant les services du Département

En Seine-Maritime, chaque Centre-Médico-Social (CMS) regroupe des professionnels qui mettent en œuvre l'accompagnement des habitants en matière de maternité, petite enfance, parentalité, insertion ou encore autonomie.

Un CMS est présent à Eu :
Rue de Clèves - 76260 Eu
☎ 02 35 86 50 33

Dans la Somme, une Maison Départementale de Solidarités et de l'Insertion (MDSI), à Friville-Escarbotin :
1 bis, rue Frédéric Chopin
☎ 03 60 03 42 00

Un accueil est possible à Gamaches et Mers-les-Bains, sur rendez-vous pris au ☎ 03 60 03 42 00.
Les professionnels de la MDSI peuvent aussi se déplacer en fonction des besoins.



Pour en savoir plus sur les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)

Les missions de la CPAM sont les suivantes :

Garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins :

- Rembourser les soins en réduisant au maximum le reste à charge des patients ;
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins et aller au-devant des publics fragiles ;
- Permettre à tous de s'informer à tout moment et simplifier les démarches.

Accompagner chacun dans la préservation de sa santé :

- Soutenir les comportements favorables à la santé ;
- Promouvoir le dépistage et éviter l'apparition des maladies ;
- Accompagner les personnes dans les moments particuliers et/ou difficiles de la vie ;
- Protéger les salariés dans l'exercice de leur activité.

Améliorer l'efficacité du système :

- Réguler les dépenses et veiller à la qualité des soins ;
- Favoriser la coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge ;
- Faire la pédagogie des usages et lutter contre les abus et les fraudes ;
- Garantir durablement l'équilibre financier de la branche risques professionnels.

Qu'il s'agisse de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Rouen - Elbeuf - Dieppe ou de celle de la Somme, des accueils physiques personnalisés sont possibles uniquement sur rendez-vous pris auprès de la CPAM, via le compte ameli.fr (Rubrique : mon agenda / prendre un rendez-vous) ou du lundi au vendredi de **8h30 à 17h30** ou par téléphone au **n°3634** (Prix d'un appel local).

En cas de difficulté, le 1^{er} réflexe est toutefois de se rapprocher des conseillers France services ou de l'un des acteurs de proximité référencés dans le guide du numérique annexé à la fin du présent guide santé pour bénéficier de leur accompagnement.

Le service « ameli.fr » vous permet d'exécuter vos démarches directement en ligne :

Echanger avec votre CPAM : envoyer un mail depuis la messagerie du compte, recevoir directement vos messages, prendre un rendez-vous ;

Télécharger : votre attestation de droits de paiement d'indemnités journalières, vos relevés mensuels, votre revenu fiscal (si vous avez perçu des indemnités journalières) ;

Déclarer un changement de situation : changement d'adresse, naissance d'un enfant, changement de nom d'usage, modification de coordonnées bancaires ;

Effectuer une démarche : déclarer la perte ou le vol de votre Carte Vitale, commander votre Carte Vitale, commander votre carte européenne d'assurance maladie, créer votre Dossier Médical Partagé (DMP), formuler une demande de Complémentaire Santé Solidaire...

Consulter l'annuaire des professionnels de santé ou calendrier vaccinal...

Scannez ce QR Code pour accéder au site ameli.fr



Pour en savoir plus sur les Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

La mission essentielle des CAF est d'aider les familles dans 4 domaines prioritaires : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, l'accueil du jeune enfant, l'accès au logement, la lutte contre la précarité.

Deux types d'aides sont proposées :

- Les prestations légales versées aux familles sous forme de compléments de revenus (allocations familiales, aides au logement, RSA...);
- Les aides d'action sociale qui interviennent sous différentes formes :
 - La participation au financement d'équipements et de services (crèches, centres sociaux, centres de loisirs...);
 - L'accompagnement des familles par des travailleurs sociaux ;
 - Les aides financières individuelles pour des projets familiaux.

La connexion au site de la CAF - **www.caf.fr** - permet de :

- Se renseigner sur les conditions d'ouverture de droit aux différentes prestations ;
- Estimer ses droits ;
- Réaliser ses demandes de prestations en ligne ;
- Consulter son dossier ;
- Déclarer ses changements de situation en ligne ;
- Editer des attestations ;
- Contacter votre CAF par courriel ;
- Prendre un rendez-vous téléphonique ou dans l'un des points d'accueil de la CAF ;
- Connaître les points d'accueils les plus proches de chez soi.



A côté de l'accompagnement possible par les conseillers France Services, la CAF dispose par ailleurs de points d'accueil répartis sur le territoire et référencés dans le guide du numérique annexé à la fin du présent guide santé.

Pour les 16 – 25 ans : Les missions locales

Ouvertes aux 16-25 ans et plutôt tournées vers l'insertion professionnelle et sociale, les missions locales peuvent aussi, selon les besoins et difficultés, proposer des réponses individualisées et adaptées en complément d'un accompagnement à la recherche d'emploi et à la formation. Les conseillers de la Mission Locale informent et apportent un soutien dans les démarches d'accès au logement, à la santé, à la mobilité, aux aides financières. Ils mobilisent pour cela l'ensemble des mesures, des dispositifs et des partenaires œuvrant sur ces champs d'actions.

Le conseiller de la Mission Locale peut aider les jeunes dans leurs démarches de santé, qu'il s'agisse de jeunes :

- Préoccupés par leur santé,
- S'interrogeant sur certaines maladies, la sexualité, la contraception...
- Ayant un problème de santé et ne sachant pas où aller pour se renseigner ou se faire soigner,
- Ne sachant pas comment payer et se faire rembourser,
- Ne pensant pas avoir de protection sociale...

Le conseiller de la Mission Locale peut les informer et les orienter sur les possibilités d'accès aux soins, aux droits (sécurité sociale, mutuelle...). Il peut les aider à accéder aux services et aux partenaires locaux de santé. Selon la situation, il pourra aussi mobiliser des aides financières si nécessaire.

Pour contacter les missions locales intervenant sur le territoire :

EN SEINE-MARITIME :

Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre
8, Avenue Normandie Sussex
76200 Dieppe
☎ 02 35 84 96 56

Antenne du Tréport :

Rue de l'ancienne verrerie - 76470 Le Tréport
☎ 02 35 86 88 59

La mission locale Dieppe Côte d'Albâtre assure également des permanences :

A Eu : Le mercredi, au CIO, 9 rue de Verdun ;
A Criel-sur-Mer, une semaine sur deux, le vendredi matin, à la mairie, rue de l'hospice.

DANS LA SOMME :

Mission Locale Picardie Maritime :
10, rue Henri Barbusse - 80130 Friville-Escarbotin
☎ 03 22 30 11 96
ou siège d'Abbeville 03 22 20 14 14
✉ accueil@mlpm.org

La Mission Locale Picardie Maritime propose également des permanences mobiles pour aller au plus près des jeunes. Pour en connaître la date, contacter directement la Mission Locale Picardie Maritime sur « info@mlpm.org » ou par téléphone au 03 22 20 14 14.



Pour contacter la CAF par téléphone :
3220

Le Point Information Jeunesse (PIJ) du Centre des Fontaines à Eu

Le Point Information Jeunesse du Centre des Fontaines peut renseigner, conseiller, accompagner les 11/30 ans et leurs proches (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, parents...).

L'accueil y est personnalisé pour une orientation adaptée sur les thématiques suivantes :

- Santé ;
- BAFA ;
- Aide pour monter un projet ;
- Séjours, vacances ;
- Emplois, jobs d'été, métiers, dont aide à la réalisation du CV ;
- Orientation, formations (aux nouvelles technologies notamment), stages ;
- Culture, loisirs, sports.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, il se situe dans les locaux du Centre des Fontaines, situé 1, rue des fontaines - B.P. 123 - 76260 Eu.

L'accès y est libre et gratuit. De la documentation y est disponible en libre consultation.

Il est aussi possible de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIJ, pour bénéficier d'un accompagnement individuel, anonyme et gratuit.

Renseignement par téléphone ☎ **02 35 86 05 03**
ou par mail ✉ **pij@centredesfontaines.fr**

Le PIJ du Centre des Fontaines est présent sur **Facebook**



2

LUTTE ET PRÉVENTION
CONTRE LES CANCERSLutte et
prévention
contre les
cancers

La prévention primaire des cancers

Elle concerne le grand public et s'articule autour de campagnes d'information. C'est l'ensemble des mesures destinées à éviter la survenue d'une pathologie.

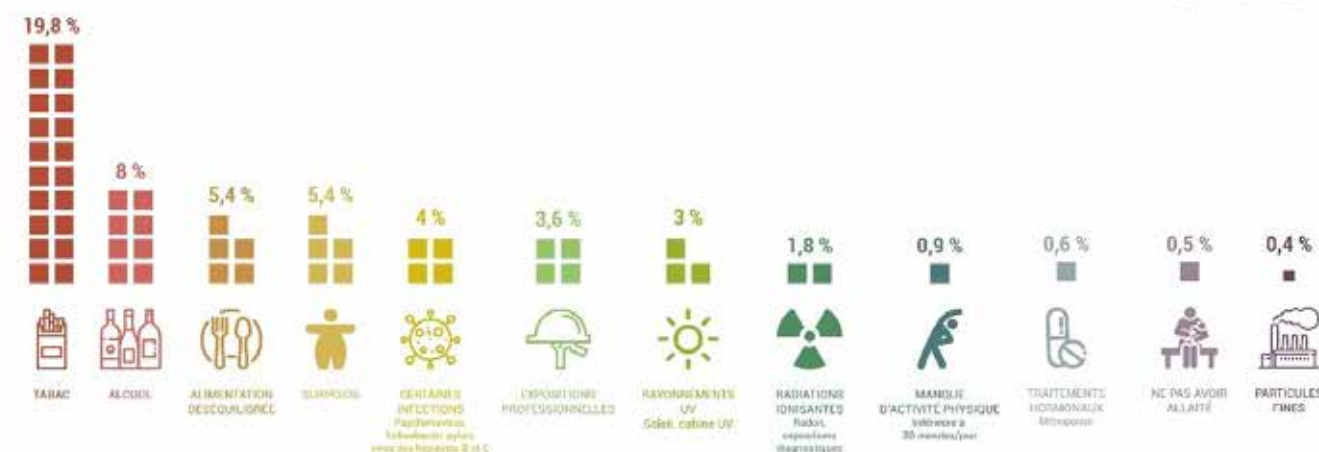
La lutte contre le tabagisme s'intègre dans ce type de prévention. C'est aussi le cas de la lutte contre l'alcoolisme, des conseils nutritionnels qui tendent à modérer la consommation de graisses animales et à augmenter la consommation de fruits et légumes ou la protection des travailleurs dans certains emplois en contact avec des agents à risque avéré.

**MIEUX
VAUT PRÉVENIR
QUE GUÉRIR**

Proportion des cancers liés aux principaux facteurs de risque

On peut prévenir 40 % des cas de cancers (142 000/an) grâce à des changements de comportements et des modes de vie

(Source : GPC / INCa 2018)



La prévention secondaire des cancers

Elle s'adresse à des individus qui ne sont pas malades mais qui présentent un certain risque. Il s'agit notamment du **dépistage**, qui consiste à rechercher de façon systématique dans une population en bonne santé les porteurs de symptômes latents. Le dépistage vise à abaisser la mortalité liée au cancer, seul critère permettant de juger de son efficacité. C'est pourquoi il est important de participer aux campagnes de dépistage, organisé ou non.

En France, il existe trois programmes nationaux de dépistages organisés des cancers, pour lesquels, depuis le 1^{er} janvier 2024, les courriers d'invitation sont envoyés par l'Assurance Maladie :

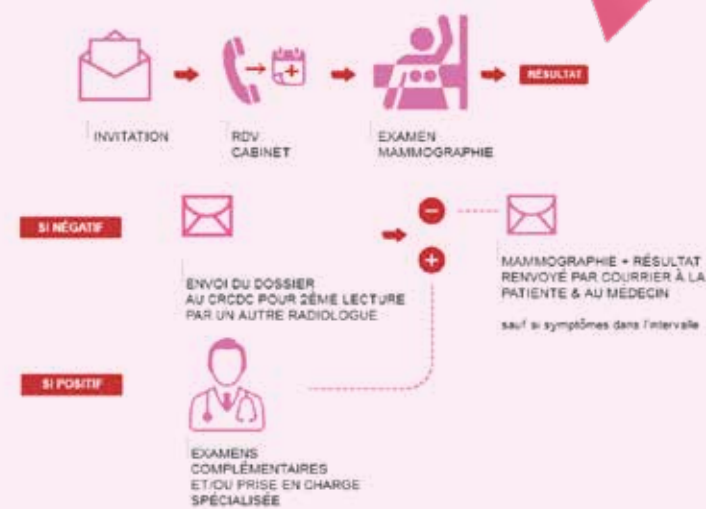
Le dépistage organisé du cancer du sein

Comme précisé sur le site Internet de l'Assurance maladie, **une femme sur 8 développe un cancer du sein au cours de sa vie**. C'est entre 50 et 74 ans que le risque est le plus élevé. Mais quand il est détecté tôt, le cancer du sein guérit dans 9 cas sur 10.

C'est pourquoi **le dépistage organisé du cancer du sein concerne les femmes entre 50 et 74 ans**, sans symptôme et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein, autre que leur âge. En cas de risque plus élevé, d'autres modalités de surveillance peuvent vous être proposées.

Toutes les femmes de 50 à 74 ans sont invitées ainsi, tous les deux ans, à réaliser une mammographie de dépistage, prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie et sans avance de frais.

Le dépistage, comment ça se passe ?



Source : Site Internet du CRCDC Normandie

Le dépistage organisé du cancer colorectal

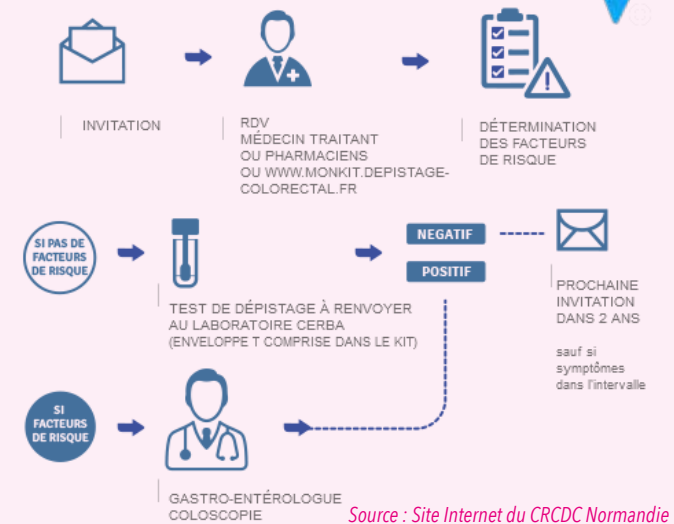
Comme précisé sur le site Internet du Centre Régional de Coordination des Dépistages organisés des Cancers (CRCDC) de Normandie, le cancer colorectal, ou cancer du côlon-rectum, touche 42 000 personnes et est à l'origine de plus de 17 500 décès chaque année en France. Pourtant, s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

Dépister le cancer colorectal devient plus facile grâce au test immunologique qui vise à déceler la présence de sang dans les selles. En effet, certains polypes ou cancers provoquent des saignements souvent minimes et donc, difficiles voire impossibles à détecter à l'œil nu.

Ce nouveau test simple, rapide, indolore et pris en charge à 100%, à faire à la maison, peut sauver la vie. Un mode d'emploi détaillé et illustré, remis avec le test, et une vidéo (accessible via ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=rdPZDeJliFo&t=14s>) sont à disposition pour aider à le réaliser.

Ce dépistage s'adresse aux femmes et aux hommes, de 50 à 74 ans, invités tous les 2 ans par courrier au programme national de dépistage du cancer colorectal et ne présentant ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux, ni facteurs de risque particuliers.

Le DÉPISTAGE, comment ça se passe ?



Source : Site Internet du CRCDC Normandie

Quel que soit le choix d'obtention du test, avant sa remise, des questions seront posées sur les antécédents personnels et familiaux de la personne afin de déterminer si ce test la concerne. Si elle n'est pas concernée, son médecin pourra l'orienter vers les modalités de dépistage ou de surveillance adaptées à sa situation.

Un centre de radiologie réalisant des mammographies est présent sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs à Eu :

Cabinet médical du Vert Bocage
68, boulevard Victor Hugo
76260 Eu
02 35 86 24 05

Il existe plusieurs méthodes au choix pour se procurer le test de dépistage :

- Commande en ligne sur le site monkit.depistage-colorectal.fr muni du numéro d'invitation qui figure sur la lettre d'invitation reçue ;
- Retrait auprès d'un médecin (généraliste, gynécologue, gastro-entérologue) à l'occasion d'une consultation ;
- Retrait auprès d'un pharmacien formé à la remise de ce test.

Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus

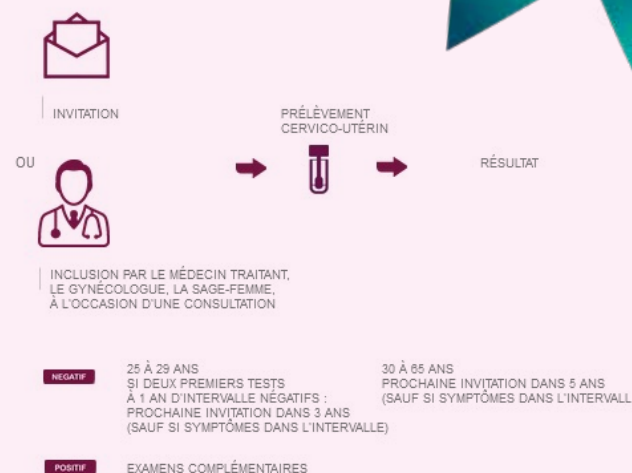
Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche près de 3000 femmes et cause environ 1100 décès.

Le cancer du col de l'utérus est provoqué par un virus appelé papillomavirus humain. La plupart des hommes et des femmes seront infectés par ce virus au cours de leur vie, dans 90% des cas l'infection disparaît spontanément dans les 2 ans. Mais dans certains cas, cette infection persiste et peut provoquer les lésions qui peuvent évoluer vers un cancer 10 à 20 ans après.

Il existe deux méthodes de prévention complémentaires du cancer du col de l'utérus : la vaccination contre les infections à papillomavirus et le dépistage par prélèvement au niveau du col de l'utérus.



Le dépistage, comment ça se passe ?



Source : Site Internet du CRCDC Normandie

La fréquence du dépistage varie selon votre âge :

- **De 25 à 29 ans** il est recommandé de réaliser deux examens cytologiques à un an d'intervalle puis 3 ans plus tard si le résultat des deux premiers est normal ;
- **De 30 à 65 ans** il est recommandé de réaliser un test HPV tous les 5 ans, à débiter 3 ans après le dernier examen cytologique normal ou dès 30 ans en l'absence de dépistage antérieur.



La prévention tertiaire des cancers

La prévention tertiaire des cancers s'adresse directement aux malades pour prévenir les séquelles des traitements et les risques de récurrence.

Les soins oncologiques de support relèvent de la prévention tertiaire des cancers.

Comme précisé dans l'édition de décembre 2020 du livret « Les soins de support. Pour mieux vivre les effets du cancer » édité par La Ligue Contre le Cancer, les soins oncologiques de support désignent l'ensemble des soins et soutiens qui peuvent être proposés à une personne atteinte d'une pathologie cancéreuse, à côté des traitements spécifiques destinés à soigner sa maladie comme la chimiothérapie, la radiothérapie, l'immunothérapie et la chirurgie.

Ils ont pour objectifs de diminuer les conséquences de la maladie et des traitements. Pour cela, une équipe de professionnels spécialisés dans des domaines très différents mettent leurs compétences à la disposition des malades afin de les aider à supporter cette période difficile.

Les soins de support peuvent être proposés pendant et après le traitement de la maladie mais également lorsque les traitements du cancer n'ont plus d'effet.

Ils s'adaptent aux besoins des malades et de leur entourage.

La prise en charge du cancer passe donc d'abord par les traitements médicaux spécifiques – chirurgicaux et/ou médicamenteux... – de la maladie. Les soins oncologiques de support ne sont pas des traitements médicaux, mais peuvent être proposés en complément pour améliorer la qualité de vie du patient, adoucir son quotidien au début, pendant et après les traitements, aider à mieux supporter les traitements et leurs effets secondaires...

L'offre intercommunale de soins oncologiques de support de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Afin d'apporter une réponse de proximité aux patients, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a lancé à l'été 2023 une offre intercommunale de soins oncologiques de support déployée au sein de son équipement communautaire O2S Sport Santé Bien-être (situé 49, route de Mancheville – 76260 EU).

Gratuite pour les patients car intégralement prise en charge par la Communauté de Communes des Villes Sœurs et ses partenaires, l'offre se compose :

- D'un programme de 15 séances collectives d'1h d'activités physiques adaptées (APA) en salle (à réaliser en 8 à 10 semaines). Un bilan individuel initial (avant la 1^{ère} séance) et un bilan individuel de sortie (après la dernière séance) sont également proposés.
- De 4 soins socio-esthétiques d'1h (pouvant, sous conditions, être modulés en séances de 30 mn).
- D'une consultation initiale et 3 consultations de suivi avec une diététicienne.



Qui peut en bénéficier ?

Les personnes doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Être majeures ;
- Être atteintes de cancer, en cours de traitement et jusqu'à 1 an après la fin des traitements conventionnels (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie) et présenter un certificat de prescription médicale ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'offre ;
- Résider sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (sauf pour les séances collectives d'APA et le bilan de sortie, sous réserve de places disponibles, grâce au cofinancement apporté par le réseau Onco-Normandie et la Ligue contre le Cancer dans le cadre du dispositif IMAPAC).

Quels justificatifs fournir ?

- Certificat de prescription médicale produit par le médecin traitant ou l'oncologue, précisant les recommandations et contre-indications le cas échéant ;
- Justificatif de domicile.

Qui contacter ?

Contactez O2S Sport Santé Bien-être :
- 49, route de Mancheville – 76260 EU,
- ou par téléphone ☎ 02 35 50 53 60
- ou par mail ✉ o2s@villes-soeurs.fr



Mais aussi...

A Dieppe, le centre hospitalier propose également divers soins oncologiques de support. Pour tous renseignements, contacter les infirmières coordinatrices du Centre de Soins de Support de l'hôpital :
☎ au 02 32 14 70 96 ; ✉ coordinationcancerologie@ch-dieppe.fr

A Abbeville, l'Espace Ressources Cancers (ERC) porté par l'association Appui Santé Somme peut proposer des soins oncologiques de support. Pour tous renseignements, contacter l'infirmière coordinatrice : ☎ au 03 65 89 09 19 ; ✉ contact-erc@appuisantesomme.fr



Quelques structures ressources et coordonnées utiles

► Comités départementaux de la Ligue contre le cancer :

La ligue contre le cancer aide, écoute, soutien.

Les comités départementaux mettent notamment en place des actions de prévention, des actions pour les malades..., et proposent différentes activités.

76



80

En Seine-Maritime Comité départemental de Seine-Maritime

☎ 02 35 89 20 26
✉ cd76@ligue-cancer.net

📍 39, rue de l'Hôpital - BP 512
76005 Rouen Cedex

🌐 <https://www.ligue-cancer.net/76-seinemaritime>

Un espace Ligue est également présent à Dieppe :

📍 Avenue des Canadiens - 76200 Dieppe
☎ 06 29 53 92 72

Dans la Somme Comité départemental de la Somme

☎ 03 22 45 37 37
✉ cd80@ligue-cancer.net

📍 77, rue Delpech
Résidence Saint-Martin
80000 Amiens

🌐 <https://www.ligue-cancer.net/80-somme>

► Les centres régionaux de coordination des dépistages organisés des cancers :



En Normandie CRCDC Normandie

☎ 02 31 93 82 00

📍 28, rue Bailey - 14000 CAEN

🌐 <https://www.crcdc-normandie.fr/>

Antenne de Seine-Maritime :

📍 Espace Claudie André DESHAYS
42, rue des Chouquettes - 76 190 Yvetot
☎ 02 35 96 48 87
✉ contact76@crcdc-normandie.fr

En Hauts-de-France CRCDC Hauts-de-France

☎ 03 59 61 58 35
✉ contact@crcdc-hdf.fr

📍 CS 40075 - 59005 Lille Cedex

🌐 <https://www.crcdc-hdf.fr/>

Antenne de la Somme :

☎ 03 75 00 25 84
✉ contact@crcdc-hdf.fr
📍 6, rue Colbert - Bâtiment D - Entrée 2 - 80000 Amiens

► Le site Internet de l'Institut National du Cancer (Inca) :



► Et la plateforme « Je fais mon dépistage » :



« Bout de Chemin »

Cette association tréportaise a pour objectif d'aider, accompagner et soutenir les personnes qui sont atteintes ou ont été atteintes d'une grave maladie ou porteuses d'un handicap, mais aussi leurs aidants, à travers des groupes de paroles ou des activités diverses.

Renseignements au 06 08 58 76 95
ou par mail : associationboutdechemin@laposte.net

3

PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES AYANT DES CONDUITES ADDICTIVES

Parcours de vie et de santé des personnes ayant des conduites addictives

Numéros nationaux pour obtenir des renseignements

Aide à distance en santé en matière de prévention des addictions :

ALCOOL INFO SERVICE	 0 980 980 930 De 8h00 à 2h00, 7j/7 (Service anonyme et gratuit + appel non surtaxé) www.alcool-info-service.fr	TABAC INFO SERVICE  39 89 De 8h00 à 20h00, du lundi au samedi (service gratuit + prix appel) www.tabac-info-service.fr Tabac info service propose information, conseils et aide pour arrêter de fumer : • le 3989 permet un accompagnement gratuit sur plusieurs entretiens avec un tabacologue • le site internet offre conseils et tests pour faire le point sur sa dépendance, un espace de questions/réponses et de témoignages, un annuaire des consultations de tabacologie • l'application pour smartphone propose un coaching personnalisé et gratuit • une communauté Facebook : facebook.com/tabacinfoservice
DROGUES INFO SERVICE	 0 800 23 13 13 De 8h00 à 2h00, 7j/7 (Service et appel anonymes et gratuits) www.drogues-info-service.fr	
ÉCOUTE CANNABIS	 0 980 980 940 De 8h00 à 2h00, 7j/7 (Service anonyme et gratuit + appel non surtaxé) www.drogues-info-service.fr	
JOUEURS INFO SERVICE	 09 74 75 13 13 De 8h00 à 2h00, 7j/7 (Service anonyme et gratuit + appel non surtaxé) www.joueurs-info-service.fr	

Services d'information, de soutien, de conseil et d'orientation pour les personnes, ou leurs proches, en difficulté avec l'alcool, l'usage de drogues, ou leur pratique de jeux.
Accessibles à tous par téléphone ou internet, ils proposent :

- des informations et des conseils adaptés à chacun
- des conseils pour réduire ou arrêter sa consommation
- des modules interactifs et des espaces de dialogue (service de questions/réponses, forums, chat)
- l'accès à l'annuaire national des structures spécialisées en addictologie
- des outils pour évaluer sa consommation

Ces lignes téléphoniques et sites internet sont gérés par Santé publique France.



Pour aller plus loin, vous pouvez également consulter le **DAPA** (Dispositif d'Appui Partenarial en Addiction) Normandie :



Les lieux et structures ressources sur le territoire ou à proximité

Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention d'Addictologie (CSAPA) :

En cas de besoin de conseils ou d'accompagnement en matière de conduites addictives, les CSAPA sont les interlocuteurs privilégiés et pourront rediriger si nécessaire vers la structure appropriée.

Un CSAPA, qu'est-ce que c'est ?

Toute personne ayant une problématique avec des conduites addictives, avec ou sans produit, peut être accueillie dans un CSAPA gratuitement et de façon anonyme. L'accueil et l'information sont proposés à l'intéressé et aux membres de son entourage. Il s'agit d'écouter, d'établir un premier lien et d'apporter les premiers éléments de réponse aux demandes et besoins des personnes. Une évaluation médicale, psychologique et sociale du patient et/ou de l'entourage peut être réalisée, afin de proposer la prise en charge et l'accompagnement les plus adaptés à leurs besoins, mieux gérer les consommations ou consolider un arrêt de consommation.

Qui contacter ?

Outre les consultations spécialisées des centres hospitaliers, d'autres structures situées à proximité du territoire peuvent proposer cet accompagnement :

► A Dieppe, CSAPA de l'ONM (Œuvre Normande des Mères) :

📍 Pôle Médico-Social - 3, rue de Caen

☎ 02 35 82 04 28

✉ pms@onm-dieppe.fr

Ouvert du lundi au vendredi (fermé le jeudi après-midi) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

► Consultations avancées du CSAPA Caux et Bray :

☎ 02 35 92 82 58

✉ csapa@chbarentin.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00.

• **Accueil du public à Aumale** : 23 rue Bailliage - Centre Médico-Social
Un lundi après-midi sur deux de 13h30 à 17h00

• **Accueil du public à Forges-les-Eaux** : Rue Battice
Un vendredi après-midi sur deux de 13h30 à 17h00

► Antennes du CSAPA de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) 80 :

• **A Friville-Escarbotin**, CSAPA de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) :

📍 34, rue Voltaire

☎ 03 22 20 18 90

✉ csapa.friville@addictions-france.org

Accueil du public : Mardi et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 et vendredi de 9h00 à 12h30.

• **A Abbeville**, Centre de soins de l'ANPAA 80 :

📍 70, route de Rouen - Bâtiment B

☎ 03 22 24 73 06

✉ csapa.abbeville@addictions-france.org

Accueil du public : Le lundi et le mercredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

• **A Abbeville**, CSAPA de l'association Le Mail :

📍 52 rue du Soleil Levant - Appartement n°1 Rez-de-Chaussée

☎ 03 60 12 26 27

✉ secretariat@assoc-lemail.net

Secrétariat du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Accueil du public : Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) :



Qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu d'information, d'écoute et de parole pour les personnes qui se questionnent sur les addictions (avec ou sans produit, licite ou illicite, mono ou poly produits) : cannabis, tabac, alcool, écran, jeux-videos...

C'est anonyme, confidentiel et gratuit.

La CJC s'adresse en priorité aux jeunes de 15 à 25 ans, mais aussi toutes les personnes qui commencent à consommer quel que soit leur âge. L'entourage est aussi accueilli, avec ou sans la personne concernée : famille, amis, collègues...

On y rencontre un professionnel avec qui échanger sans être jugé : sur ses difficultés ou celles de son entourage, sur ses conduites ou ses consommations, sur les effets sur sa santé, sa scolarité, son travail ou ses relations, sur ce qu'il est possible de faire pour mieux gérer, diminuer ou même arrêter.

Qui contacter ?

Deux consultations avancées de la CJC du Centre Maupassant de l'OM sont proposées sur le territoire de la CCVS, sur rendez-vous pris au **02 32 90 90 41** (Secrétariat téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) :

• **A Eu**, au Centre Médico-Social situé rue de Clèves (1 mercredi sur 2 de 9h00 à 12h30)

• **Au Tréport**, dans les locaux de la Maison des services, situés rue de l'ancienne Verrerie (1 mercredi sur 2 de 13h30 à 17h30).

Autres Consultations Jeunes Consommateurs situées à proximité :

• **A Dieppe**, CJC du Centre Maupassant (ONM) :

📍 10 bis, avenue du général Leclerc - 76200 Dieppe

☎ 02 32 90 90 41

✉ cjc@onm-dieppe.fr ou poleprevention-dieppe@onm.fr

• **A Abbeville**, permanence d'accueil « Le Mail » :

📍 52 rue du Soleil Levant - Appartement n°1 Rez-de-Chaussée

☎ 03 60 12 26 27

✉ secretariat@assoc-lemail.net



Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) :

Qu'est-ce que c'est ?

Anonymes et gratuits, les CAARUD sont ouverts à tout usager de substances psychoactives, sans condition préalable d'entrée dans une démarche de diminution de sa consommation et de soin, qui est exposé à des risques de contamination et/ou d'infection.

Qui contacter ?

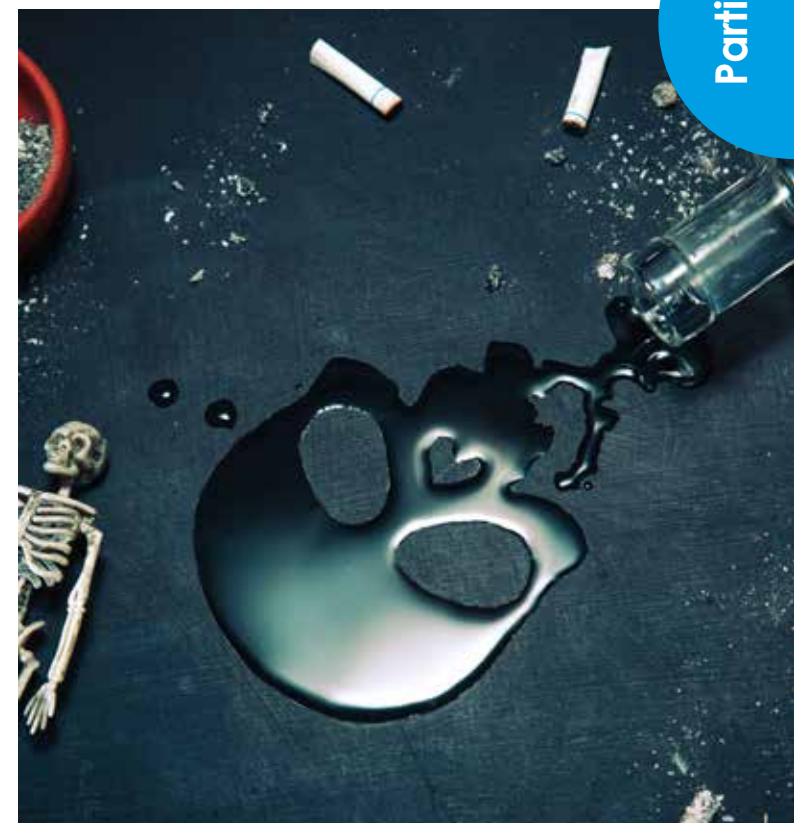
Des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) sont présents à proximité du territoire de la Communauté de Communes des Villes Soeurs :

• A Dieppe, CAARUD « Le CAP » de l'ONM :

📍 10, avenue du Général Leclerc (Quartier du Pollet)
☎ lecap@onm-dieppe.fr - 📠 : 02 35 50 59 70

• A Abbeville, antenne du CAARUD « La Parenthèse » :

📍 rue du Moulin Quignon - 80100 ABBEVILLE
☎ 03 22 24 11 59



Les Consultations d'addictologie des Centres Hospitaliers :

Qu'est-ce que c'est ?

Selon les établissements de santé, le service d'addictologie peut prendre en charge les addictions telles qu'alcool, tabac, drogues illicites, médicaments psychotropes détournés de leur prescription initiale, jeux... Et, selon la situation, plusieurs modalités de prise en charge peuvent être proposées aux patients : consultations médicales, courts séjours, programme thérapeutique et suivi médico - psycho - social, conseil et soutien de l'entourage des patients, ateliers thérapeutiques...

Qui contacter ?

Sur le territoire de la CCVS :

• Consultation d'Addictologie du Centre Hospitalier de Eu :

Pour prendre RDV : ☎ 02 27 28 22 00
Ou sur place, au secrétariat des consultations :
2, rue de Clèves - 76260 Eu
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

A proximité :

• Consultation d'Addictologie du Centre Hospitalier d'Abbeville :

📍 43, rue de l'Isle - Unité mobile d'addictologie - 80142 ABBEVILLE
☎ 03 22 60 28 27

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

• Structure interne d'addictologie du Centre Hospitalier de Dieppe :

📍 Pavillon Pasteur - Rez-de-Chaussée (à droite)
Avenue Pasteur - 76200 DIEPPE

☎ 02 32 14 74 90

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (jusqu'à 18h00 le mardi).

• Unité d'addictologie de Saint-Valéry-sur-Somme :

📍 23, rue Jules Brûlé - Centre Hospitalier
80230 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

☎ 03 22 60 28 27

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00.



Alcoolologie :

Les associations d'entraide sont des associations d'anciennes personnes dépendantes, abstinentes, qui proposent bénévolement des temps d'écoute et d'échanges en groupe ou individuellement. Elles accompagnent les personnes en difficulté avec une addiction, ainsi que leur famille et leurs proches (groupes de paroles, permanences au sein de certains hôpitaux, centres de soins...).

En matière d'alcoolologie, des associations peuvent orienter et accompagner :

• Groupe espérance - Association des « Alcooliques anonymes » de la Ville d'Eu :

Réunion des alcooliques anonymes tous les jeudis à 20h30, au Pavillon Michelet, place du Champ de Mars - 76260 Eu.

✉ aaesperance76@gmail.com

• InserSanté :

📍 avenue Pasteur Centre Hospitalier bâtiment Pasteur
76200 DIEPPE

☎ 02 35 95 27 05

🌐 inser.sante.fr

✉ plateforme-ssp@urgence-s.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi jusqu'à 16h.

4

PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS AIDANTS

Parcours de vie et de santé des personnes âgées et de leurs aidants

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ET DE CONSEILS :

Besoin de conseils pour les démarches administratives et sociales concernant les personnes âgées de 60 ans et plus :

En Seine-Maritime (76) :
La Maison Départementale de l'Autonomie et des Aidants

Qu'est-ce-que c'est ?

La Maison Départementale de l'Autonomie et des Aidants (MD2A) Dieppe - Neufchâtel-en-Bray s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Ses objectifs sont :

- D'améliorer le réseau d'accueil, d'information et d'orientation en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants ;
- De fluidifier l'accompagnement de ces publics ;
- De favoriser la mise en place d'actions de prévention à la perte d'autonomie.

Les référents de parcours de la MD2A Dieppe - Neufchâtel peuvent réaliser une évaluation multidimensionnelle des besoins de la personne, mettre en œuvre et coordonner le plan d'accompagnement adapté à la situation et procéder à son ajustement en fonction de l'évolution de la situation.

Contact :

☎ 02 32 14 58 58

✉ mdaa76@seinemaritime.fr

📍 UTAS Dieppe - Neufchâtel 1, avenue Pasteur - 76204 Dieppe Cedex

Antenne la plus proche : CMS de Blangy-sur-Bresle

📍 Rue Morgan - 76340 Blangy-sur-Bresle

Où des permanences physiques sont assurées tous les matins du lundi au vendredi

Dans la Somme (80) :
Les services du Conseil départemental de la Somme

Le Centre Autonomie Picardie Maritime

Qu'est-ce-que c'est ?

Les professionnels du centre autonomie informent et orientent les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs aidants, sur toutes les questions concernant :

- Le maintien à domicile : aide à domicile, soins à domicile, adaptation du logement, téléassistance, portage de repas...
- Les solutions d'accueil : accueil familial, accueil de jour, hébergement temporaire ou permanent (établissement d'hébergement pour personnes âgées et établissement d'hébergement pour personnes en situation de handicap)...
- Les aides : allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), aides à l'adaptation du logement...

Contact :

☎ 03 22 97 21 26

📍 2, rive droite de la Somme - 80100 ABBEVILLE

La Maison de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI)

Qu'est-ce-que c'est ?



Les Maisons départementales des Solidarités et de l'insertion (MDSI) sont ouvertes à tous les habitants de la Somme, quels que soient leur âge et leur situation, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (hors jours fériés).

En garantissant confidentialité, équité et gratuité des consultations, les travailleurs sociaux du Département (assistants sociaux, éducateurs) et médico-sociaux (infirmiers, médecins, puéricultrices, psychologues) reçoivent les usagers, les accompagnent, les informent et les orientent dans de nombreux domaines : santé, éducation, enfance et famille / aide aux personnes âgées et handicapées / insertion et retour à l'emploi.

Les professionnels du Département peuvent notamment y informer sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou la prestation de Compensation du Handicap, instruisent les dossiers et élaborent les plans d'aides avec les usagers.

Ils apportent des solutions pour adapter le logement et informent sur les aides disponibles dans le cadre d'un maintien à domicile et sur les solutions d'accueil de jour et d'hébergement.

Contact de la MDSI de Friville-Escarbotin :

☎ 03 60 03 42 00

📍 21 bis, rue Frédéric Chopin - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (Hors jours fériés).

+ D'autres lieux d'informations de proximité :

Mairies du territoire et leurs Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) en page 14 du présent guide.

SOINS INFIRMIERS : Les services de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.)

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) assurent des prestations sous la forme de soins techniques et relationnels, mettant en œuvre notamment :

- Des soins de nursing, c'est-à-dire des soins d'hygiène et de confort permettant à la personne de maintenir, restaurer ou compenser ses capacités d'autonomie ;
- Des soins techniques infirmiers ;
- Un accompagnement dans l'environnement social et familial ;
- Un accompagnement dans le parcours de soins (coordination avec les autres acteurs).

Les personnes dépendantes (âgées ou handicapées) vivant à domicile ou dans les établissements non médicalisés peuvent en bénéficier, sur prescription médicale uniquement.

Un SSIAD est présent sur le territoire de la CCVS, à Eu.

Ses coordonnées sont :

📍 SSIAD du Centre Hospitalier d'Eu
2, rue de Clèves - 76260 EU

☎ 02 27 28 22 22

✉ ssiad@ch-de-eu.fr

A toutes fins utiles, la liste des SSIAD peut être consultée sur l'annuaire sanitaire et social, aux adresses suivantes :

Pour la Seine-Maritime : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-soins-et-aide-a-domicile/services-de-soins-infirmiers-a-domicile-ssiad/liste-seine-maritime-76>

Pour la Somme : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-soins-et-aide-a-domicile/services-de-soins-infirmiers-a-domicile-ssiad/liste-somme-80>



Services d'aides à domicile

Les services d'aides à domicile permettent le maintien à domicile en évitant des admissions trop précoces en établissement.

Le rôle de l'aide à domicile peut être d'ordre ménager pour les personnes âgées dont la perte d'autonomie ne leur permet ni de procéder, ni de faire face aux tâches d'hygiène et d'entretien de leur lieu de résidence.

Le rôle de l'aide à domicile peut aussi être celui d'assistante de vie. Dans ce cas, son rôle est d'exercer des fonctions pour faciliter la vie quotidienne de la personne âgée.

Les prestations de l'aide à domicile peuvent être multiples :

- Soins d'hygiène / habillage ;
- Entretien du logement / du linge ;
- Stimulation ;
- Accompagnements extérieurs ;
- Préparations des repas ;
- Aide administrative...

Le financement du service d'aide à domicile peut être personnel, mais différents types d'aides existent : Allocation Personnes Agées, Aides des Mutuelles ou des caisses de retraite...

Les prestataires intervenant sur le territoire sont :

Nom de la structure	Contact	Périmètre d'intervention (sur la CCVS)
ADMR Secteur Eu/Côtyères	Eu : Référente de secteur Mme LAMBERT Karine ☎ 02 35 04 63 30 ✉ eu@fede76.admr.org 📍 5, rue de Normandie - 76260 Eu Cotyères (Criel) : Référente de secteur M ^{me} GOURDAIN Audrey ☎ 02 35 93 90 93 ✉ cotyeres@fede76.admr.org 📍 Maison des services de Dieppe 18, rue Thiers - 76200 Dieppe	Ensemble des communes seinomarines de la CCVS
CCAS du Tréport	☎ 02 35 50 55 22 ✉ ccas@ville-le-treport.fr 📍 Mairie - Rue François Mitterrand 76470 LE TREPORT	Le Tréport
CCAS d'Eu	☎ 02 35 50 18 24 ✉ ccas.eu@gmail.com 📍 Rue Jean Duhornay - 76260 EU	Eu
CCAS d'Ault	☎ 03 22 60 41 21 ✉ ccas@ault.fr 📍 27 bis, Grande rue - 80460 AULT	Ault
L'Entraide Familiale	☎ 03 22 24 10 04 ✉ contact@entraidefamiliale.fr 📍 30 - 32, Chaussée Marcadé 80100 Abbeville Abbeville : Permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 Gamaches : Permanences les lundi et mercredi après-midi et le vendredi matin (67, rue du Général de Gaulle) Béthencourt-sur-Mer : Le mardi matin en mairie	Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Etalondes, Eu, Friaucourt, Gamaches, Incheville, Le Tréport, Longroy, Melleville, Mers-les-Bains, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue.
SAAD AMAPA - Groupe AVEC	☎ 03 22 26 26 50 ✉ saad.chepy@avec.fr 📍 87, Place de la fontaine - 80210 CHEPY	Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Gamaches

Nom de la structure	Contact	Périmètre d'intervention (sur la CCVS)
Familles Rurales Vimeu - Côte Picard	☎ 03 22 30 69 98 ✉ familiale.rurales@orange.fr 📍 45, Grande rue - 80130 Bourseville Horaires d'ouverture : Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h30 (joignable par téléphone de 13h30 à 17h30 le mercredi et de 13h30 à 17h00 le vendredi). <i>En cas d'impossibilité de se déplacer, l'association peut venir sur demande, gratuitement, à domicile pour définir ensemble vos besoins.</i>	Allenay, Ault, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue
Bien chez soi	☎ 02 32 14 02 13 ✉ bienchezsoi@9business.fr 📍 2, Boulevard Faïdherbe - 76260 EU Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.	Intervient dans un rayon de 20 km autour de la Ville d'Eu, en Seine-Maritime comme dans la Somme. Evaluation des besoins, réalisée au domicile du demandeur.
ADHAP Services	☎ 02 32 06 52 02 ✉ adhap80b@adhapservices.fr 📍 20, rue Paul Bignon - 76260 EU	Intervient dans un rayon de 20 km autour de Eu. Agence ouverte mardi et mercredi de 15h00 à 18h00 et vendredi de 9h00 à 12h00.
Vivre Chez Soi en Normandie	☎ 02 35 83 21 09 ou 06 08 45 52 51 ✉ contact@vivrechezsoienormandie.com 📍 10, rue Jean Rédélé - Zone d'activités Eurochannel - 76370 MARTIN- EGLISE	Baromesnil, Criel-sur-Mer, Etalondes, Eu, Floccques, Le Tréport, Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt
Société DOM'Services + 80	☎ 03 22 26 87 95 ✉ ds.plus.80@orange.fr 📍 20, Place Jean Jaurès 80130 Friville-Escarbotin	
Petit-Fils Agence de Dieppe	☎ 02 78 94 73 25 ✉ dieppe@petits-fils.com 📍 17, rue Thiers - 76200 Dieppe Agence ouverte de lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.	Baromesnil, Criel-sur-Mer, Etalondes, Eu, Floccques, Incheville, Le Tréport, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt
Petit-Fils Agence d'Abbeville	☎ 03 65 79 02 91 ✉ abbeville@petits-fils.com 📍 14, chaussée du bois - 80100 Abbeville	Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Woignarue
Senior Compagnie	☎ 02 32 06 86 28 ✉ alain.philippe@senior-compagnie.fr 📍 25, rue Thiers - 76200 Dieppe	Baromesnil, Criel-sur-Mer, Etalondes, Eu, Floccques, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Le Tréport, Melleville, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt



Le portage de repas

C'est une solution pour combiner le maintien à domicile avec une alimentation saine et adaptée aux besoins de la personne.

Ce sont des prestataires de service (sociétés spécialisées) qui gèrent les repas. Les repas chauds ou froids sont livrés à domicile, la nourriture est adaptée aux besoins et exigences alimentaires de la personne (régime sans sel, sans sucre, repas moulinés, etc...).

Certain propose même une vigilance sociale, pour les personnes âgées les plus isolées et fragilisées.

Le financement du service de portage de repas peut être personnel, mais différents types d'aides existent : Allocation Personnes Agées, Aides des caisses de retraite...

Le coût du portage de repas varie selon le prestataire choisi, de même que la composition des menus : à la carte ou menu fixe.

Les prestataires proposant un service de portage de repas sur le territoire sont :

Nom de la société	Contact	Informations complémentaires
Entreprise CUISSETTE	☎ 06 79 02 81 31 ✉ cuissette.andre@orange.fr 📍 6, avenue de la Falaise Mesnil Val 76910 CRIEL-SUR-MER	Services supplémentaires : • Livraison de repas à domicile ; • Collecte et livraison à domicile de linge repassé ; • Livraison de courses à domicile ; • Préparation de repas à domicile ; • Entretien divers.
LOUVEA	☎ 03 22 28 79 59 ✉ contact@louvea-abbeville.fr 📍 114, Boulevard de la République 80100 Abbeville Horaire d'ouverture de l'agence : Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00	
Les Menus Services	☎ 02 32 06 73 59 📍 8 Rue Irénée Bourgeois - 76200 Dieppe	Ault, Baromesnil, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Criel-sur-Mer, Eu, Floccques, Friaucourt, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Le Tréport, Melleville, Mers-les-Bains, Monchy-sur-Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Saint-Rémy-Boscrocourt
La Normande	☎ 02 77 23 20 20 ✉ contact@lanormande-restauration.fr 📍 37, Rue des Vacillots 76510 Saint-Nicolas-d'Alhiermont	

Il est précisé que certains traiteurs et EHPAD peuvent aussi proposer du portage de repas.

L'hébergement

Différents types d'hébergement pour les personnes âgées existent, qui tiennent compte de leurs choix et de leur degré d'autonomie : des hébergements pour personnes âgées autonomes, des hébergements médicalisés, des solutions ponctuelles, et de l'hébergement hors établissement.

Les hébergements pour personnes âgées autonomes :

Les **Résidences Seniors** sont des hébergements qui offrent des prestations dédiées au bien-être des retraités. À proximité des commerces de proximité et des transports en communs, ces établissements ont comme objectif d'améliorer le quotidien de leurs résidents. Ainsi, à un âge où les seniors font face à l'isolement social et à la perte d'autonomie, les résidences seniors sont une alternative à leur domicile.



Une résidence senior « Domitys » est présente sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, au Tréport :

2, rue François Mitterrand – 76470 Le Tréport
02 79 00 00 50

Les **Résidences Autonomie ou foyers logements** sont des lieux où les personnes âgées vivent de manière indépendante en bénéficiant d'un environnement plus sécurisé et de services collectifs facultatifs (restauration, ménage, animations...), sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services, ce qui permet aux résidents d'en profiter.

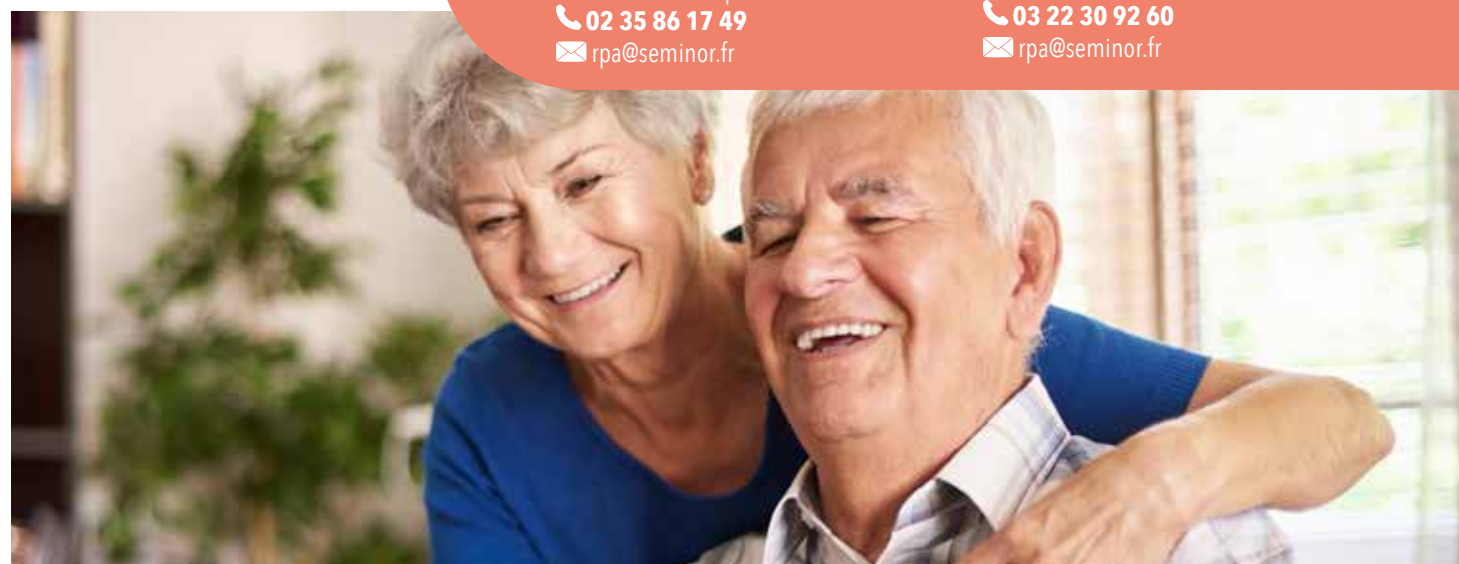
Les résidences-autonomie ne sont pas, en principe, destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.

Si le foyer est habilité à l'aide sociale, il est possible, à condition de remplir certains critères, de bénéficier de cette aide.

Des foyers logements sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs :

A Eu :
Résidence Edmond MICHELET
Place du Champs de Mars – 76260 Eu
02 35 86 17 49
rpa@seminor.fr

A Gamaches :
Résidence Louis PASTEUR
27, rue Louis Pasteur – 80220 Gamaches
03 22 30 92 60
rpa@seminor.fr



Les MARPA ou Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées :

Les MARPA sont des petites unités de vie volontairement limitées à moins de 25 résidents. Ces structures à taille humaine sont composées de logements de type T1 pour les personnes seules et de type T2 pour les couples. Chaque résident emménage avec son propre mobilier.

Les objectifs sont de :

- Permettre aux résidents de disposer d'un vrai « chez soi » en toute sécurité.
- Favoriser l'autonomie tout en veillant au confort de chaque résident.

Sous la direction d'une ou d'un responsable, l'équipe coordonne les services autour des résidents afin de proposer un accompagnement individualisé, progressif et adapté à chacun.

Pour prévenir la dépendance, la stimulation intellectuelle passant par des activités sociales et culturelles y est encouragée, mais chaque résident reste libre de choisir ses activités, de recevoir des amis, sa famille, d'aller et venir sans horaire contraignant.

Les MARPA proposent différents services permettant aux résidents un accompagnement plus ou moins prononcé en fonction de leurs besoins. Les résidents ont la possibilité de choisir ou de conserver leurs professionnels de santé, ainsi que leur aide à domicile.

Pour entrer au sein d'une MARPA, les futurs résidents doivent d'une part le souhaiter pleinement, de manière éclairée, d'autre part être en mesure de se déplacer seul ou avec une aide technique.

Aucune MARPA n'est présente sur le territoire de la CCVS, les plus proches se trouvent :

A Londinières :

MARPA Le Beau Soleil
Rue du Beau Soleil – 76660 Londinières
02 32 97 03 14
marpalebeausoleil@wanadoo.fr

A Feuquières-en-Vimeu :

MARPA Les Aïauts
4, rue Altiéro Spinelli – 80210 Feuquières-en-Vimeu
03 22 26 76 47
marpalesaiauts@orange.fr

Les hébergements médicalisés : EHPAD

Les **Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes** représentent une solution d'accueil (24/24h) pour des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Les prestations sont l'hébergement, la restauration, la blanchisserie, les activités de loisirs et de maintien de l'autonomie, l'aide permanente à la vie quotidienne, la surveillance médicale et la dispensation de soins.

Les prestations sont classées en trois catégories de tarification :

• Tarif « hébergement »

(administration générale, entretien, restauration, hôtellerie) : Il ne varie pas selon l'état de dépendance de la personne et est identique à tous les résidents d'un même établissement. Toutefois, si l'établissement y est habilité et que le résident justifie de ressources insuffisantes, l'aide sociale à l'hébergement peut couvrir une partie de ce coût.

• Tarif « dépendance »

(prestations d'aide et de surveillance nécessaire à l'accomplissement des actes de la vie courante) : plus le résident est dépendant, plus le coût est élevé. Toutefois, l'Allocation Personnalisée Autonomie supporte une grande partie de ce coût.

• Tarif « soins »

Directement pris en charge par l'Assurance-Maladie.

+ FOCUS : L'hébergement spécifique Alzheimer

Il est destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Il s'agit de petites unités offrant un accompagnement spécifique et adapté. Les établissements figurant dans le tableau en pages 40 et suivantes portent une mention U.A. lorsqu'une Unité Alzheimer y est présente.



Les solutions ponctuelles : L'accueil temporaire en EHPAD

Il offre la possibilité aux personnes âgées d'être hébergées de quelques jours à plusieurs semaines, voire quelques mois.

- Les raisons d'un hébergement temporaire peuvent être multiples :

 - Indisponibilité momentanée de l'aidant principal : hospitalisation, convalescence, congés, besoin de répit de l'aidant,
 - Réfection ou adaptation d'un logement,
 - Transition entre une hospitalisation et le retour à domicile
 - Ou, plus simplement, pour changer d'air, se dépayser, et passer des vacances dans un environnement autre.
- Un dossier d'inscription en EHPAD (avec informations médicales) doit être complété.

Il est à noter que la solution de l'hébergement temporaire n'est pas proposée par tous les EHPAD.

Les établissements figurant dans la liste ci-après portent une mention **H.T.** lorsqu'ils proposent de l'Hébergement Temporaire.

L'accueil temporaire permet aussi une adaptation progressive à la vie en collectivité lorsque l'on envisage une éventuelle entrée en maison de retraite.



Une offre de répit pour les aidants : L'accueil de jour

L'unité d'accueil de jour est un lieu ouvert à la journée, aux personnes de plus de 60 ans, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, avec l'objectif de prévenir et de maintenir leur autonomie et également de soulager les aidants familiaux.

Les établissements figurant dans la liste ci-dessous portent une mention **A.J.** lorsqu'ils proposent de l'Accueil de Jour.

ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

Les EHPAD présents sur le territoire de la CCVS sont :

Nom de l'établissement	Contact
Résidence Korian Les Trois Rives H.T. U.A. A.J.	35, rue de Normandie - 80220 GAMACHES 03 22 61 55 00 lucile.benoit@korian.fr
EHPAD du Centre hospitalier de Eu H.T. U.A.	2, rue de Clèves - B.P. 109- 76260 EU 02 27 28 22 22 secretariatdirection@ch-de-eu.fr
EHPAD Jean-Ferrat H.T.	89, rue du Dr Pépin - 76470 LE TREPORT 02 35 86 27 89 direction@ehpad-letreport.fr

Les EHPAD présents dans un rayon de 30 km autour du périmètre de la CCVS sont :

Nom de l'établissement	Contact
EHPAD Centre de gérontologie	80, route de Doullens - 80100 ABBEVILLE 03 22 25 50 00 accueil.cmls@ch-abbville.fr
EHPAD George Dumont	42, boulevard Vauban - 80100 ABBEVILLE 03 22 20 63 00 ehpad.accueil@ch-abbville.fr
EHPAD Notre-Dame de France	18, rue des Minimes - 80100 ABBEVILLE 03 22 24 27 21 abb@acisfrance.net
EHPAD La Maison de Fannie H.T.	21, rue Auguste Perret - 76880 ARQUES-LA-BATAILLE 02 35 06 38 38 res-arqueslabataille@groupecolisee.com
EHPAD Résidence du Duc d'Aumale H.T.	3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE 02 32 97 52 30 maison.de.retraite.aumale@wanadoo.fr
EHPAD Les Matins Bleus	1, rue du Château - 76370 BELLEVILLE-SUR-MER 02 35 04 65 00 accueilmatinsbleus@orange.fr
EHPAD Massé de Corneilles H.T.	8, rue du Petit-Fontaine - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE 02 32 97 51 90 corneilles-direction@wanadoo.fr
EHPAD Coiret Chevalier U.A.	137, rue du Maréchal-Foch - 80410 CAYEUX-SUR-MER 03 22 26 02 20 mr.cayeux.sur.mer@wanadoo.fr
EHPAD Château Michel U.A. A.J.	98, avenue des Canadiens - 76200 DIEPPE 02 32 14 76 80 dguerinbachelot@ch-dieppe.fr
EHPAD Jacques Bonvoisin H.T. U.A.	7, rue Huguette Bonvoisin - 76200 DIEPPE 02 32 90 39 20 direction.residence-jacquesbonvoisin@fces.fr
EHPAD Village Opad H.T. U.A. A.J.	3, rue de Dijon - 76200 DIEPPE 02 35 84 10 95 accueil.village@gmail.com
EHPAD Lemarchand	10, place de l'Église - 76630 ENVERMEU 02 35 85 70 49 ehpad.envermeu@wanadoo.fr
EHPAD Les Jardins de Cybèle	575, rue du Général de Gaulle - 80120 FORT-MAHON-PLAGE 03 22 23 78 78 fortmahon@jardinsdecybele.com
EHPAD Joseph-Petit H.T. A.J.	7, place Adéodat-Gilson - B.P. 70052 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN 03 22 60 35 00 residence.joseph.petit@wanadoo.fr
EHPAD du Castel Saint-Joseph H.T. U.A. A.J.	18, rue de Blangy - Guimerville - 76340 HODENG-AU-BOSC 02 35 93 55 27 ssoyez@monsieurvincent.asso.fr

EHPAD Résidence Daniel-Croizé	 Rue de Molliens - 80640 HORNOY-LE-BOURG  03 22 90 62 56  maison.retraite.hornoy@orange.fr
EHPAD Le Bois-Joli  	 79, rue de Saint-Vaast - 76950 LES GRANDES VENTES  02 35 83 59 75  mdr@boisjoli.fr
EHPAD Centre hospitalier Fernand Langlois   	 Route de Gaillefontaine - B.P. 93 - 76270 NEUFCHATEL EN BRAY  02 32 97 56 56  smenager@ch-neufchatel.fr
EHPAD Epissos Oisemont 	 29, rue Roger Salengro - B.P. 70030 - 80140 OISEMONT  03 22 25 10 43  ehpad.oisemont@epissos.fr
EHPAD de Rue   	 Rue du 8 mai 1945 - B.P. 70014 - 80120 RUE  03 22 25 20 00  direction@chibs.fr
EHPAD Résidence de la Scie 	 2, route des Vergers - 76590 ST-CRESPIN  02 35 83 31 49  residence.lascie@wanadoo.fr
EHPAD Neuville   	 33, quai du Romerel - 80230 ST-VALERY-SUR-SOMME  03 22 60 28 00  direction@chibs.fr
Résidence des Pays de Somme   	 Rue Clodomir Ducroq - 80520 WOINCOURT  03 22 26 40 56  direction@chibs.fr

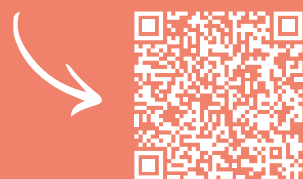
 Dispose d'une unité Alzheimer

 Propose de l'hébergement temporaire

 Accueil de jour

+ POUR ALLER PLUS LOIN,

un annuaire des établissements pour personnes âgées est disponible en ligne sur le « Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches », via ce lien :



Les solutions d'hébergement hors établissement : L'accueil familial

À mi-chemin entre le maintien à domicile et la maison de retraite, l'accueil familial offre une solution alternative.

Une accueillante familiale est une personne qui a reçu, à l'issue d'une enquête, un agrément du conseil départemental pour accueillir à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées adultes.

Cet agrément certifie que la personne accueillie bénéficie :

- De conditions d'accueil permettant d'assurer sa santé, sa sécurité, son bien-être physique et moral, avec notamment une présence attentive, sécurisante et stimulante auprès d'elle ;
- D'un logement conforme aux normes en vigueur (9 m² pour une personne seule et de 16 m² pour deux personnes) et adapté aux contraintes liées à l'âge et/ou au handicap des personnes pouvant être accueillies ;
- De l'assurance d'un suivi social et médico-social piloté par le Conseil départemental ;
- D'une continuité de l'accueil. En effet, si l'accueillant familial doit s'absenter, il doit assurer une continuité de l'accueil.

Après obtention de l'agrément, les services sociaux du conseil départemental effectuent régulièrement des contrôles.

Les « accueillants » suivent par ailleurs des formations obligatoires organisées par le Conseil Départemental.

La liste des accueillants familiaux est disponible auprès des services départementaux :

En Seine-Maritime

 Hôtel du Département
Quai Jean Moulin - CS 56101
76101 Rouen Cedex
 **02 35 03 55 55**

Dans la Somme

 Conseil départemental de la Somme
Direction de l'Autonomie des personnes âgées et handicapées
Service Accueil Familial
1, boulevard du Port
80026 Amiens cedex 1
 **03 22 97 24 36**

Les aides financières

Des aides financières, telles que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) attribuée par les Conseils Départementaux, existent et peuvent être mobilisées, sous conditions, pour couvrir en partie les dépenses de toute nature pour les personnes ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si leur état nécessite une surveillance régulière.

Des conseils et les formulaires types peuvent être fournis aux différents guichets d'accueil spécialisés (MDAA 76, CMS, MDSI, CCAS, CLIC...).

De nombreux formulaires types et services en ligne - dont des simulateurs d'aides - sont disponibles sur le site internet « Pour les personnes âgées », via ce lien :



La liste des services énumérés sur ce site n'est pas exhaustive.

Rompre l'isolement : Des activités diverses et variées pour bien vieillir



La vie sociale, le contact avec les autres, le fait d'échanger, de s'instruire et même de se distraire ensemble est un facteur important d'équilibre et d'épanouissement personnel.

Des activités diverses et variées sont proposées sur le territoire par les associations locales, mais aussi les centres sociaux, l'espace de vie sociale, des prestataires privés...

Les caisses de retraite et Santé publique France aident aussi les usagers à bien vivre leur âge. Pour plus d'informations, consulter le site : **www.pourbienvieillir.fr**

Pour en connaître davantage sur les associations présentes dans les communes, prendre l'attache des mairies.

Les Centres sociaux et Espace de Vie Sociale présents sur le territoire intercommunal sont :

Espace de Vie Sociale « Rayon de Soleil » à Eu :

☎ 02 35 40 26 68
📍 56, rue Paul Bignon
76260 Eu
✉ viesociale.rayon2soleil76260@gmail.com

Centre d'Action Sociale « Pastel » du Mesnil-Réaume :

☎ 02 35 50 03 14
📍 24b, rue René Delcourt
76260 Le Mesnil-Réaume
✉ centre.pastel@wanadoo.fr

Espace Social et Culturel « L'Ancrage » du Tréport :

☎ 02 27 28 06 50
📍 Chemin des Veillées
76470 Le Tréport
✉ lancrage@wanadoo.fr

Focus sur O2S Sport Santé Bien-être, la Maison Sport Santé de la Communauté de Communes des Villes Sœurs :

Habileté « Maison Sport Santé », O2S Sport Santé Bien-être est un établissement de la CCVS, où de nombreuses activités sportives, en salle ou en bassin, dites « généralistes » sont proposées : Pilate, Zumba, Gym douce, Stretching, Cuisses-Abdos-Fessiers (CAF), Aquagym, Aqua'CAF, Aqua'Bike, Aqua'Dancing...

A côté de cette offre « généraliste », **des programmes spécifiques y sont proposés, notamment en faveur du Bien Vieillir** : ateliers culinaires préparés et encadrés par une diététicienne, programmes d'activités physiques adaptées préparés et encadrés par une enseignante en activités physiques adaptées...



Contact

📍 49, route de Mancheville - 76260 EU
☎ 02 35 50 53 60
✉ o2s@ville-soeurs.fr

Guid'asso : Un réseau d'appui à la vie associative

Guid'asso est un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non, même la plus petite, sur n'importe quel territoire, puisse trouver près de chez elle un endroit, une personne pour répondre à ses questions.

Espace Social et culturel L'Ancrage

☎ 02 27 28 06 50

✉ lancrage.poleadultes@orange.fr

Le conseiller Guid'asso de L'Ancrage peut vous recevoir tous les 1^{ers} mercredis du mois dans les locaux de la Communauté de Communes des Villes Sœurs :

📍 12, Avenue Jacques Anquetil - 76260 Eu

Centre d'action sociale « Pastel »

☎ 02 35 50 03 14

✉ centre.pastel@wanadoo.fr

📍 24 bis, rue René Delcourt - 76260 Le Mesnil-Réaume



Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) pour les parcours complexes

Qu'est-ce que c'est ?

Face à une situation complexe, les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) peuvent aider les professionnels de santé libéraux, les professionnels d'établissements sanitaires ou médico-sociaux, les élus ou professionnels des mairies, CCAS, Communauté de Communes, Départements... ou bénévoles dans la recherche de solutions en proposant une réponse graduée en fonction des besoins évalués. Leurs missions de coordination et d'appui interviennent sans se substituer aux services existants et en coordination avec le médecin traitant.

Contacts

Appui Santé Caux Bray Albâtre

sur la partie seinomarine du territoire

(Issu de la fusion de la PTA, de Résopal et de la MAIA)

☎ 02 35 82 69 40

✉ accueil@appui-sante-cba.fr

📍 Zone Eurochannel – 76370 Martin-Eglise

🕒 Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Appui Santé Somme

sur la partie samarienne du territoire

(Issu de la fusion de PALPI 80 / Réseau Géroto 80 et le Réseau Baie de Somme Picardie Maritime)

☎ 03 65 89 09 19

✉ contact-dac@appuisantesomme.fr

📍 Siège : 25, avenue d'Espagne – 80000 AMIENS

Antenne : 26 – 28, rue de l'hôtel Dieu – 80100 ABBEVILLE

🕒 Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Quelques dispositifs en faveur des proches aidants



Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement définit la notion de « proche aidant » d'une personne âgée en perte d'autonomie, en l'élargissant à l'entourage (voisin, ami...). C'est une personne qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente, et à titre non professionnel, qu'il s'agisse :

- du conjoint,
- du partenaire avec qui la personne âgée en perte d'autonomie a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin,
- d'un parent,
- d'un allié ou d'une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables comme un voisin ou un ami.

Quelques structures ressources (intervenant) sur le territoire

La Plateforme territoriale de répit de l'APEI Seine et Mer :

Crée en 2020 suite à un appel à projet de l'ARS, elle a pour vocation d'apporter du répit aux aidants, d'offrir une écoute et des solutions adaptées pour éviter l'épuisement.

Celle-ci propose aux aidants une palette de prestations afin que ceux-ci puissent « souffler » pendant que des professionnels s'occupent des « aidés » (enfants, adultes, frères, sœurs, parents).

La plateforme propose différents types de répit : week-ends, séjours, accueils de jours ou accompagnement à domicile. Elle peut selon les disponibilités solliciter les établissements ou services médico-sociaux (ESMS) pour de l'accueil temporaire et conventionne avec plusieurs services à domicile.

Contact :

☎ 02 32 90 57 24

📍 5, Quai du Tonkin - 76200 Dieppe

✉ repit@apeidieppe.fr

La Plateforme de répit Somme Ouest Actif :

Portée par EPISSOS (Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme), cette plateforme de répit créée en octobre 2018 s'adresse aux aidants qui accompagnent un parent ou un proche en perte d'autonomie et/ou atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

La plateforme de répit est :

- un lieu d'écoute et de soutien, sur rendez-vous les usagers peuvent bénéficier d'un soutien psychologique ;
- un lieu de répit afin que l'aidant puisse s'absenter et qu'un(e) Assistant(e) de Soins en Gériatrie s'occupe du proche « aidé » le temps de son absence. Le répit à domicile est possible sur une durée de 1h à 3h maximum.
- un lieu d'information et d'orientation vers les partenaires, dans le but d'échanger et apporter une réponse adaptée aux besoins de l'aidant et/ou de son aidé.
- un lieu d'échange et de partage afin de favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle à travers des moments agréables de loisirs partagés.

L'ensemble de ces services est gratuit.

L'équipe est composée :

- De trois Assistantes de Soins en Gériatrie, deux à temps complet et l'autre à mi-temps ;
- Une psychologue présente du mardi au vendredi et une psychologue présente le lundi et le jeudi ;
- Une cadre de santé.

La plateforme de répit accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 au sein de ses locaux.

Contact :

☎ 06 38 35 07 28 ou 03 75 14 05 29

(L'équipe est aussi joignable par téléphone sur les mêmes horaires au 03 75 14 05 29, avec une permanence téléphonique jusqu'à 19h tous les mardis soir.)

✉ sudouestactif@epissos.fr

📍 1, rue de la justice - 80290 Poix-de-Picardie,



La plateforme de répit Somme Ouest Actif propose aussi **le bus SECOA**, service itinérant à destination des aidants accompagnant un proche souffrant notamment de la maladie d'Alzheimer, de maladies apparentées, de maladies chroniques ou de maladies neurodégénératives (Parkinson, Sclérose en Plaques, suite AVC...), en perte d'autonomie. Les professionnels sont présents à bord du bus (psychologue, assistante de soins en gériatrie et assistante de service social) afin d'aborder diverses thématiques : aide à domicile, répit, accueil de jour, hébergement temporaire ou toutes autres informations administratives pouvant favoriser le répit de l'aidant et le maintien à domicile.

D'autres acteurs locaux peuvent proposer des actions en faveur des aidants (groupe de parole du Centre d'action sociale Pastel, atelier activités physiques adaptées à O2S, café des familles au centre hospitalier de Eu, tisane des aidants du CLIC...).



5

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET SOUTIEN AUX AIDANTS

Inclusion des personnes en situation de handicap et soutien aux aidants

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ET DE CONSEILS : UN INTERLOCUTEUR, les M.D.P.H.

Besoin de conseils pour les démarches administratives et sociales concernant les personnes en situation de handicap,
1 interlocuteur privilégié par Département : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

Qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sont des lieux d'accueil, d'information, de conseils et d'orientation et constituent les guichets uniques d'évaluation des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille pour faciliter leurs démarches.

Demande d'allocations, orientation vers un établissement ou un service médico-social, aide humaine, matériel adapté, aménagement du logement ou du véhicule, orientation scolaire ou insertion professionnelle, les agents des MDPH sont là pour accueillir et répondre aux usagers.



76



80

En Seine-Maritime (76)

☎ 02 32 18 86 87

✉ mdph@seinemaritime.fr

Le lieu d'accueil le plus proche est la M.D.P.H. de Dieppe.

Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS)

1 avenue Pasteur - 76200 Dieppe

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00.

Attention, tous les courriers sont à transmettre auprès de la M.D.P.H. de Rouen :

📍 13, rue Poret de Blosseville
76100 ROUEN

En Seine-Maritime, la Maison Départementale de l'Autonomie et des Aidants (MD2A) Dieppe - Neufchâtel-en-Bray peut également être contactée (Voir page 33).

Dans la Somme (80)

☎ 03 22 97 24 10

✉ mdph@somme.fr

Site Simone Veil

49, boulevard de Châteaudun - 80000 Amiens

Ouverte le lundi de 12h30 à 16h30 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

Dans les MDSI, des permanences (avec ou sans rendez-vous), sont accessibles sous différentes modalités :

- pour conseiller, informer et renseigner sur les droits et prestations de la MDPH
- pour accompagner les personnes handicapées et/ou leurs familles dans leurs démarches
- pour aider à la constitution du dossier, à la formulation du projet de vie
- pour expliquer les courriers de la MDPH, ...

La prise de rendez-vous s'effectue via le site rdv-solidarites.fr ou avec un QR code dédié.

Les lieux de permanence les plus proches du territoire intercommunal sont :

- **La MDSI de Friville-Escarbotin** (1, rue Frédéric CHOPIN), tous les jeudis de 9h00 à 12h00 sans RDV et de 13h30 à 16h00 (sur RDV)
- **La MDSI d'Abbeville** (2, rive droite de la Somme), tous les mardis de 9h00 à 12h00 sans RDV et de 13h30 à 16h00 (sur RDV)



Partie 5

Vivre à domicile

Il est possible de bénéficier du soutien d'un service d'accompagnement adapté.

Pour les adultes

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) constituent aujourd'hui les acteurs clés du maintien à domicile et de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées :

► **Les SAVS** ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement adapté, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Ils mettent en œuvre les prestations suivantes :

- Evaluation des besoins et des capacités d'autonomie des adultes ;
- Identification de l'aide à mettre en œuvre ;
- Assistance, accompagnement ou aide dans la réalisation des tâches et actes essentiels de la vie quotidienne (liées au logement, au budget, tâches ménagères, courses, démarches administratives, aide à la toilettes, loisirs) ;
- Proposition d'activités sociales diverses pour sortir de l'isolement ;
- Suivi éducatif et psychologique.

► **Les SAMSAH** assurent, en plus des missions dévolues aux SAVS, un accompagnement médico-social adapté. Ces services s'adressent à des personnes plus lourdement handicapées. Aucun SAMSAH n'est présent sur le territoire de la CCVS. Cependant, les plus proches peuvent rayonner sur le territoire de la CCVS :

En Seine-Maritime : SAMSAH ALVE

📍 Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - CS 56101
76101 Rouen Cedex

☎ 02 35 03 55 55

Dans la Somme : SAMSAH « La Nouvelle Forge »

📍 10, Boulevard de la République
80100 Abbeville

☎ 09 70 20 80 80

► Les SAVS présents sur le territoire de la CCVS ou à proximité sont :

76



80

Au Tréport : SAVS Côte d'Albâtre - Cap Energie

📍 28, Avenue des Canadiens - 76470 Le Tréport
☎ 09 72 65 98 04

A Foucarmont : SAVS « Les 4 Saisons - Papillons Blancs »

📍 8, Rue du Fond du Buc - 76340 Foucarmont
☎ 02 32 97 52 70

A Dieppe : SAVS de l'APEI de la Région Dieppoise

📍 1, Grande rue des salines - 76370 Martin-Eglise
☎ 02 32 90 55 44

A Bacqueville-en-Caux (EPIFAJ) :

📍 3, Route d'Ablemont - B.P. 21 - 76730 Bacqueville-en-Caux
☎ 02 35 83 21 10

A Cayeux-sur-Mer : ACVSC - SAVS Cayeux-sur-Mer

📍 195, Rue de Bapaume - Résidence Marcel Delabie
Appartement 2
Brighton-les-Pins - 80410 Cayeux-sur-Mer
☎ 09 67 80 95 82

A Abbeville : SAVS ADAPEI80

📍 50, Rue Firmin de Touvoyon - 80100 Abbeville
☎ 03 22 20 15 80

A Poix-de-Picardie : SAVS EPISSOS

📍 10, Rue Edmond Randouin - Frocourt - 80290 Poix-de-Picardie
☎ 03 22 90 02 96

Vivre à domicile, bénéficier d'un accueil ou d'un hébergement... Plusieurs interlocuteurs peuvent accompagner les usagers dans leur projet de vie et différentes solutions existent.

Ils sont présentés dans ce guide, mais il est nécessaire de contacter la MDPH, les demandes devant toujours être déposées auprès de cet interlocuteur qui devra délivrer une notification d'orientation, préalable nécessaire à toute demande d'admission.

Par ailleurs, il est précisé que seule l'offre présente sur le territoire ou à proximité est présentée. Si l'offre pouvant répondre aux besoins de l'utilisateur n'est pas disponible sur ce périmètre, elle peut l'être au-delà.

Contactez la MDPH.





Pour les enfants

Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) interviennent à domicile et au sein des établissements auprès d'enfants et d'adolescents handicapés scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'inclusion collective (ULIS...).

Les SESSAD ont pour missions d'apporter en lien avec la famille et les partenaires concernés, un soutien et un accompagnement personnalisé à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie des jeunes porteurs d'un handicap.

L'intervention des professionnels de ces services, reposant sur des équipes pluridisciplinaires a lieu en milieu scolaire, dans tout autre lieu de vie (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance...) ou dans les locaux du SESSAD.

Le SESSAD est rarement le seul acteur à intervenir dans le parcours de soins d'un enfant handicapé. Il peut accompagner ou prendre le relais d'autres intervenants.

Un **SESSAD** est présent sur le territoire de la CCVS, à **Eu**. Il s'agit du SESSAD « La Busine » intervenant auprès d'enfants et d'adolescents porteurs d'une déficience intellectuelle et/ou troubles associés.

Ses coordonnées sont les suivantes :

📍 35, rue Charles MORIN – 76260 EU

☎ **02 35 84 61 99**

✉ pep2s.ime@pep76.asso.fr

En Seine-Maritime, deux autres SESSAD interviennent sur le territoire :

Le SESSAD Henri WALLON, situé à Dieppe, accueille des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, sur notification MDPH, avec déficiences intellectuelles et/ou troubles associés. Ses coordonnées sont les suivantes :

📍 4, rue Saint-Vincent de Paul – 76260 EU

☎ **02 32 90 03 24**

✉ a.ferey@apajh.asso.fr

Le SESSAD DIAPASON de l'APEI à Arques-la-Bataille accueille des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans ayant un diagnostic d'autisme ou de TSA (Trouble du Spectre Autistique) et bénéficiant d'une notification SESSAD de la MDPH.

Ses coordonnées sont les suivantes :

📍 1, rue Albert Thoumyre – 76880 Arques-la-Bataille

☎ **02 35 84 66 67**

✉ sessaddiapason@apeidieppe.fr



Une offre de répit est proposée pour les aidants et familles d'enfant ou d'adulte en situation de handicap (quel que soit le handicap), par le SESSAD Diapason.

Plusieurs services sont proposés :

soutien financier pour la garde à domicile, les week-end, séjours vacances...

☎ **06 34 84 66 64**

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'aides à domicile, de portage de repas...

Ces divers services présentés en pages 34 à 37 du présent guide dans la thématique « Personnes âgées » peuvent également répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.



L'accueil / L'hébergement



► Les solutions ponctuelles : l'accueil de jour et l'hébergement temporaire

L'accueil de jour

Il correspond à un accueil à la journée ou à la demi-journée. Il permet de :

- Bénéficier des activités à visée occupationnelle et socio-éducative proposées par l'établissement, de créer ou maintenir une vie sociale, de rompre l'isolement du domicile ;
- Être un relais pour une sortie d'hospitalisation, aider à construire le retour à domicile (en lien avec une prise en charge d'un SAMSAH) ;
- Contribuer à accompagner et à soutenir la lente évolution des capacités de la personne ;
- Alléger la charge qui pèse sur les aidants familiaux, leur permettant des temps de répit ;
- Préparer et accompagner une personne pour une future admission en institution.

L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un accueil avec hébergement, pour une période déterminée, à durée variable. Cet hébergement permet de répondre à un double besoin :

- Organiser la transition entre deux prises en charge, faire face à une interruption momentanée de prise en charge, voire à une situation d'urgence ;
- Permettre des temps de répit pour les aidants familiaux.

Cet accueil temporaire, dans certaines situations, pourra permettre de faire évoluer le projet d'accompagnement de la personne en maintenant une autonomie maximale et en favorisant les liens sociaux.

Il s'adresse aux personnes handicapées de tous âges vivant à domicile et ne peut dépasser 90 jours par an.

Les accueils de jour situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements figurant en pages 56 et 57 et portent la mention **A.J.**

► L'hébergement en établissement médico-social pour adultes

Les personnes qui sont dans l'incapacité de vivre de façon autonome peuvent être accueillies dans différents types de structures, offrant un cadre collectif et des aides adaptées à leurs besoins.

L'entrée dans ce type de structure est soumise à une décision de la MDPH, l'évaluation des besoins de la personne au regard de sa situation et de son projet de vie est définie par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

A noter que la décision d'orientation de la MDPH vers un établissement est indispensable, mais ne garantit pas une entrée rapide, celle-ci se faisant sous réserve des places disponibles. Il convient de contacter les établissements concernés et de s'inscrire si besoin sur liste d'attente.

En cas de situation dite « critique » (rupture de parcours ou mise en danger de la personne), la MDPH peut être sollicitée en urgence.

Les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS)

Les Maisons d'Accueil Spécialisées assurent aux personnes qu'elles accueillent :

- Une aide et une assistance constante, adaptée au manque d'autonomie des personnes ;
- Les soins médicaux et paramédicaux adaptés (ex : infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychomotriciens, aides médico-psychologiques) ;
- Une surveillance médicale régulière ;
- Des activités occupationnelles, d'éveil, d'épanouissement, d'animation et d'ouverture à la vie sociale et culturelle.

L'objectif est de préserver les acquis, de les améliorer si possible ou tout au moins de prévenir leur régression.

Les MAS accueillent des adultes en situation de grave dépendance, ayant besoin d'aide pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne. Leur état de santé implique une surveillance médicale proche et individualisée, ainsi que des soins constants.

Les Maisons d'Accueil Spécialisées situées à proximité du territoire de la CCVS, sont indiquées dans l'annuaire des établissements par la mention **M.A.S.**

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Les Foyers d'Accueil Médicalisés répondent aux missions essentielles suivantes :

- Développer les apprentissages de la vie quotidienne afin de créer les conditions d'une meilleure autonomie ;
- Accompagner dans tous les actes de la vie ;
- Fournir un lieu de vie et des conditions permettant de s'extérioriser et de favoriser la vie relationnelle, sociale et culturelle ;
- Assurer un suivi médical et des soins constants, nécessaire à la santé physique et psychique ;
- Mettre en œuvre un projet individualisé qui permet de développer les potentialités des personnes accueillies...

Les Foyers d'Accueil Médicalisés accueillent des adultes qui sont dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, et qui ont besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante, ainsi que d'une médicalisation (dans un degré moindre que les MAS).

Les Foyers d'Accueils Médicalisés situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements par la mention **F.A.M.**

Les Foyers Hébergements

Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée. Les Foyers Hébergements situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements et portent la mention **F.H.**

Les Foyers de vie (ou foyers occupationnels)

Les foyers de vie proposent des activités à caractère occupationnel et des animations quotidiennes (activités ludiques, éducatives, participation à une animation sociale), en lien avec le projet de vie de la personne.

Le foyer de vie accueille des personnes adultes dont le handicap ne permet pas d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, mais qui bénéficient d'une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. Ces personnes ne nécessitent pas de surveillance médicale ni de soins constants.

Les Foyers de vie pour adultes handicapés situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements par la mention **F.V.**

La résidence accueil de l'ALVE Dieppe

C'est un lieu proposant un compromis entre besoin d'autonomie et besoin de se sentir en sécurité. Solution de logement accompagné durable pour des personnes ayant un handicap psychique, cette résidence se compose de 21 logements individuels et de parties communes (salon, salle à manger, cuisine, buanderie). Ces logements sociaux sont loués à des adultes ayant un revenu égal ou inférieur au plafond PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), sans limitation d'âge, présentant un handicap psychique dont l'état est suffisamment stabilisé et dont l'autonomie permet d'accéder à un logement privatif.

Ses missions sont :

- Proposer une solution de logement durable ;
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droits communs, en soutenant l'inscription citoyenne des locataires ;
- Lutter contre l'isolement social, en développant des liens sociaux dans le cadre d'un fonctionnement permettant l'aide mutuelle entre locataires, la participation à des activités et l'ouverture sur la cité ;
- Contribuer à l'accès et/ou maintien des soins (somatiques et psychique).

Des accompagnateurs sont présents du lundi au samedi en journée. Il n'y a pas de présence professionnelle la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Pour tous renseignements, contacter la résidence accueil de l'ALVE Dieppe par téléphone au 02 35 50 16 07 ou au 02 32 06 88 93 ou par mail : residencedieppe@alve.fr

► L'hébergement en établissement médico-social pour enfants



Les Instituts d'Education Motrice (IEM)

Les Instituts d'éducation motrice accueillent des enfants ou des adolescents présentant un handicap moteur associé ou non à un handicap cognitif entraînant une limitation importante de leur autonomie.

Ces enfants nécessitent alors un suivi médical rapproché, une prise en charge rééducative et une éducation spécialisée (scolarité adaptée, aide d'éducateurs), afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Elle comporte, en fonction de la nature et du degré du handicap :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage nécessaire ;
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires ;
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et sa famille ;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel ;
- L'éducation physique et sportive ;

- Des actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut les moyens socio-culturels existants.

La prise en charge en Institut d'Education Motrice peut concerner des enfants ou adolescents ayant un handicap moteur associé ou non à un handicap cognitif, aux stades de l'éducation précoce à la formation scolaire (jusqu'au secondaire).

Les Instituts d'Education Motrice situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements par la mention **I.E.M.**

Les Instituts Médico-Educatifs (IME)

Les Instituts Médico-Educatifs assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants handicapés présentant une déficience à prédominance intellectuelle. Les équipes de ces établissements (et notamment des éducateurs spécialisés) y mettent donc en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement comporte :

- L'accompagnement de la famille ou de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- Les soins et les rééducations ;
- La surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap ;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal ;
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.

Les I.M.E. accueillent en internat ou en externat des enfants et des adolescents handicapés avec déficience à prédominance intellectuelle, quel que soit leur degré de déficience.

Les Instituts d'Education Motrice situés sur le territoire de la CCVS ou à proximité, sont indiqués dans l'annuaire des établissements par la mention 

ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS ENFANTS ET ADULTES

Nom de l'établissement	Contact
A Arques-la-Bataille :  Institut Médico-Educatif « Le Château Blanc » (APEI)	 1, Rue Albert THOUMYRE - Le Château blanc - 76880 Arques-la-Bataille
A Dieppe :   Foyer de vie et Foyer hébergement de l'APEI	 17, Quai de l'Yser - 76200 Dieppe  02 32 90 00 77
A Dieppe :   Atelier de Jour du Ravelin (APEI)	 11, rue Guillaume Terrien - 76200 Dieppe  02 32 90 55 77
A Eu :  I.M.E. des PEP2S de la Busine	 1, Rue du Mont Vitot - 76260 Eu  02 77 23 21 76
A Foucarmont :    Foyer « Les Quatre Saisons » Association « Les Papillons Blancs »	 8, rue du Fond du Buc - 76340 Foucarmont  02 32 97 52 70
A Grugny :    Maison d'Accueil Spécialisée et Foyer d'accueil spécialisé/Foyer de vie	 634, Rue André Martin - 76690 Grugny  02 32 93 80 00
A Saint-Aubin-le-Cauf :  Parc Guy Weber de l'APEI	 251, rue du Biffret - 76510 Saint-Aubin-le-Cauf  02 35 04 38 84
A Saint-Nicolas-d'Aliermont :   Foyer d'accueil (La Margotière) et accueil de jour (Le Chalet) médicalisés de l'APEI	 Route de Saint-Aubin-le-Cauf - 76510 Saint-Nicolas-d'Aliermont  02 35 86 38 77
A Abbeville : ADAPEI 80 	 36, rue de Sanson - 80100 Abbeville  03 22 24 33 33
A Abbeville :  Maison d'Accueil Spécialisée « Les Papillons Blancs »	 27, rue Victor HUGO - 80100 Abbeville  03 22 24 85 44
A Abbeville :  ADAPEI 80 « Les Papillons Blancs »	 125, Chemin des Postes - 80100 Abbeville  03 22 20 70 80
A Cayeux-sur-Mer :  Foyer de vie « Sœur Rose »	 788, Avenue du Comandant Yves Masset - 80140 Cayeux-sur-Mer  03 22 26 03 20

A Cayeux-sur-Mer :  CPEA Brighton	 Rue Parmentier Brighton - 80410 Cayeux-sur-Mer  03 22 26 03 05
A Cayeux-sur-Mer :  Maison d'Accueil Spécialisée de l'ACVSC	 Avenue Parmentier - 80410 Cayeux-sur-Mer  03 22 26 03 00
A Cayeux-sur-Mer :  Foyer Hébergement de l'ACVSC	 Rue de Bapaume - Brighton-les-Pins - 80410 Cayeux-sur-Mer
A Chepy :  Foyer de vie « Les 3 Pavillons »	 114, rue Nicolas Antoine de Grouches - 80210 Chepy  03 22 60 08 82
A Frocourt :    Accueil de Jour EPISSOS	 10, rue Edmond RANDOUIN - 80290 Frocourt  03 22 90 02 96
A Grand-Laviers :  IME de la Baie de Somme	 Rue des jongleurs - 80132 Grand-Laviers  03 22 20 12 12
A Pendé :  Accueil de jour de la Baie de Somme (Association Cap Energie)	 20, rue du 11 novembre - B.P. 50012 - 80230 Pendé  03 22 61 00 15
A Saint-Riquier :   Foyer d'Accueil Médicalisé de l'unité « Personnes handicapées vieillissantes »	 7, rue de l'hôpital - B.P. 70006 - 80146 Saint-Riquier  03 22 28 92 92
A Saint-Valéry-sur-Somme :  Maison d'Accueil Spécialisée des « Prés Salés »	 282, rue Gilbert GAUTHE - 802310 Saint-Valéry-sur-Somme  03 22 60 00 60

Sources :
sanitaire-social.com
annuaire.action-sociale.org





Les Etablissements et Services de Pré-Orientation (ESPO) et Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) :

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/les-etablissements-et-services-de-pre-orientation-ou-de-readaptation-professionnelle-espo-ou-esrp>

En raison d'un risque d'inaptitude au poste, les établissements et services de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle (ESPO ou ESRP) peuvent apporter des solutions aux personnes :

- En emploi et dont la situation de santé se dégrade au point de remettre éventuellement en cause leur maintien en poste ;
- Ayant besoin de temps et d'un accompagnement pour trouver une solution adaptée à leur situation...

Les établissements et services de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle (ESPO et ESRP) proposent des actions d'évaluation, d'orientation et de formation pour accompagner l'utilisateur vers et dans l'emploi sur une période et à un rythme adapté à ses besoins.

Concrètement, ces établissements et services peuvent aider l'utilisateur à :

- Évaluer ses aptitudes, ses capacités et les limites éventuelles liées à son handicap ;
- Définir son projet professionnel et le mettre en œuvre ;
- Accéder à des formations tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-psycho-social adapté à sa situation de handicap.

Dans les ESPO, les spécialistes conseillent et accompagnent l'utilisateur à la définition de son projet professionnel.

Dans les ESRP, les professionnels conseillent l'utilisateur dans la préparation d'un projet d'insertion ou de reconversion professionnelle.

L'évaluation professionnelle qui peut être proposée par l'ESPO comme par l'ESRP s'adapte à la situation du salarié et de l'employeur. Il s'agit d'un appui-conseil personnalisé construit en fonction de la demande. Cette prestation est beaucoup plus courte (en général quelques journées) que les autres prestations habituellement proposées en ESPO / ESRP.

L'orientation par la MDPH n'est pas obligatoire si une prestation de courte durée d'évaluation professionnelle est envisagée. Dans ce cas, la demande peut être faite directement par l'employeur si la personne est salariée ou agent de la fonction publique. Une convention est signée entre l'employeur et l'ESRP ou l'ESPO. Elle prévoit le contenu de l'évaluation professionnelle, sa durée et le lieu.

Il est possible de bénéficier de l'évaluation professionnelle des ESPO et ESRP si l'utilisateur est salarié, agent de la fonction publique, travailleur indépendant ou en contrat d'apprentissage, présentant un risque d'inaptitude et ayant besoin d'un accompagnement médico-psycho-social et professionnel.

La prestation est à la charge de l'employeur. Elle est gratuite pour le salarié.

Les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelles les plus proches sont :

A Oissel : ESRP Jean L'HERMINIER
Château des Roches - B.P. 14 - 76350 Oissel
02 35 64 70 70

A Saint-Omer-en-Chaussée : ESRP Saint-Omer-en-Chaussée
51, rue de Belloy
60860 Saint-Omer-en-Chaussée
03 44 84 60 00

Les structures d'inclusion professionnelle nécessitant une orientation par la MDPH sont :

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Les ESAT sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes ayant une capacité de travail inférieure à un tiers de celles des personnes valides, et qui de ce fait ne peuvent momentanément ou durablement exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire. Elles peuvent exercer leur activité à temps plein ou à temps partiel au sein de l'établissement ou à l'extérieur de l'établissement sous forme de mise à disposition en entreprise du milieu ordinaire ou au sein de tout organisme ou collectivité publique (on parle d'ESAT hors les murs).

Les travailleurs handicapés accueillis en ESAT perçoivent une rémunération garantie dont le montant est compris entre 55 % et 110 % du SMIC.

Les Entreprises Adaptées (EA)

Les EA (ex-ateliers protégés) sont des unités économiques qui relèvent du marché du travail ordinaire, tout en portant une vocation sociale spécifique : ces structures emploient au moins 80% de travailleurs handicapés. Elles concernent des personnes qui ne peuvent s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celles des travailleurs d'ESAT.

A noter que la plupart des gestionnaires d'ESAT proposent un accueil en hébergement (en foyer d'hébergement), souvent associé à un SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale).

Un ESAT peut développer une activité « hors les murs », qui permet aux usagers d'être accueillis dans des entreprises, collectivités ou associations du milieu ordinaire, dans le cadre de mises à disposition. Ce service a notamment pour objectifs :

- De faciliter la transition du milieu de travail adapté, vers le milieu de travail ordinaire, en évaluant les capacités socioprofessionnelles en situation réelle,
- De favoriser une mise en situation personnalisée, afin de rechercher le type d'activité qui convient à la personne en fonction de ses compétences, ses capacités, son expérience professionnelle.

ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

Nom de l'établissement	Contact
A Bacqueville-en-Caux : E.P.I.F.A.J. E.S.A.T.	3, route d'Ablemont - C.S. 80021 - B.P. 21 - 76730 Bacqueville-en-Caux 02 35 83 21 10
Au Caule-Sainte-Beuve APHTITUDE E.A.	1, Route de la forêt - 76390 Le-Caule-Sainte-Beuve 02 32 97 12 24
A Yvetot : E.S.A.T. du C.C.A.S.	52, rue Joseph Coddeville - 76190 Yvetot 02 35 95 91 50
A Martin-Eglise : Les Ateliers d'Etran (APEI) E.S.A.T. / E.A.	1, Grand-Rue des Salines - B.P. 1000 Etran - 76370 Martin-Eglise 02 32 90 55 00
A Saumont-la-Poterie : La Brèche E.S.A.T.	358, Route de Paris - La Brèche - 76440 Saumont-la-Poterie 02 32 89 92 89
Au Tréport : ADATP E.S.A.T.	Rue Pierre Mendès-France - Parc d'Activités Sainte-Croix - 76470 Le Tréport 02 35 50 12 50
A Abbeville : « Picardie Ateliers » - ADAPEI 80 E.S.A.T.	Avenue Robert Schumann - B.P. 70522 - 80143 Abbeville 03 22 20 12 20
A Cayeux-sur-Mer : E.S.A.T. de l'ACVSC	30, rue Florent Triquet - 80410 Cayeux-sur-Mer 03 22 26 03 50
A Lanchères : E.A. et E.S.A.T. de la Baie de Somme	820, Chemin de Pendé - B.P. 50012 - 80230 Lanchères 03 22 60 66 66
A Saint-Quentin-Lamotte E.A. Cap Energie	508, rue Lamotte - 80880 Saint Quentin Lamotte 03 22 60 66 75
A Woincourt E.S.A.T. du Vimeu	32, Rue Pablo Picasso - 80520 Woincourt 03 22 61 29 29

► Les structures de prévention et de réinsertion professionnelle ne nécessitant pas une orientation par la MDPH sont :

Service de Santé au Travail

Le service de santé au travail n'est pas une structure de réinsertion pro mais un service de prévention et de suivi médical des salariés (médecine du travail). En entreprise, c'est le médecin du travail qui statue sur l'aptitude du salarié à occuper un poste de travail. En cas d'avis d'aptitude, qu'elle soit temporaire, permanente, voire à tout poste, il formule des propositions de reclassement qui doivent être prises en compte par l'employeur et il participe à l'adaptation du poste de travail. En cas d'aptitude à tout poste, cela signifie qu'il n'y a pas de possibilité de reclassement, ce qui entraîne un licenciement pour inaptitude.

Cap Emploi

Les Cap emploi sont délégataires d'une mission de service public de l'emploi sur l'ensemble de leurs missions (accompagnement vers et dans l'emploi) suivants les principes :

- de continuité du service destiné à satisfaire les demandes des bénéficiaires de façon régulière au cours des jours ouvrés ;
- d'adaptation ou de mutabilité qui signifie que les services fournis doivent être adaptés aux besoins du public ;
- d'égalité et de neutralité du service public qui interdit toute différence de traitement, toute discrimination et toute distinction fondée sur l'appartenance religieuse, politique.

Les missions des Cap emploi, à destination des personnes en situation de handicap et des employeurs, participent et contribuent au développement d'une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap. Les missions des Cap emploi s'inscrivent en complémentarité avec les autres acteurs de droit commun, les acteurs institutionnels et opérationnels au niveau national, régional et local (France Travail, les missions locales, PLIE, SIAE).

+

Plus d'informations sur le site :



Nom de l'établissement	Contact
Cap Emploi 76 Antenne de Dieppe	17, rue Jean Ribault – 76200 Dieppe 02 35 84 72 85 contact.dieppe@capemploirouendieppe.net www.capemploi-76rouen.com
Cap Emploi 80	Bâtiment CERCIS – 28, allée de la pépinière - Centre Oasis - DURY - 80044 Amiens Cedex 1 03 22 89 00 99 accueil@capemploi80.com www.cap-emploi80.com

Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Source : <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-besoins-educatifs-particuliers-1022>

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quels que soient leurs besoins, est un droit fondamental. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs besoins partagés pour apprendre et des besoins spécifiques de certains d'entre eux. Pour une école inclusive, les réponses sont différenciées.

Les réponses de droit commun

Différents programmes et plans peuvent être mis en place pour répondre aux besoins des élèves :

- **Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) :** Il permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun ;
- **Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) :** Il permet de répondre aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- **Projet d'accueil individualisé (PAI) :** Il vise à garantir un accueil et un accompagnement individualisés des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitant des aménagements.
- **Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (Apadhe) :** Il est mis en place lorsque l'élève, compte tenu de son état de santé, ne peut se rendre dans son établissement scolaire ou ne peut s'y rendre que partiellement. Elaboré avec l'élève et sa famille, il a pour objectif d'éviter une rupture de parcours scolaire. La mise en œuvre de l'Apadhe prend en compte les exigences du traitement médical, la fatigabilité de l'élève ou, le cas échéant, le refus scolaire anxieux.



Les réponses nécessitant de recourir à la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)

Le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** concerne tout élève reconnu en situation de handicap dont la situation nécessite une compensation et des aménagements relevant d'une décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La saisine de la MDPH est à effectuer par la famille et lui permet de faire part de ses demandes et souhaits relatifs au parcours de formation de l'enfant. La mise en œuvre du PPS est évaluée tous les ans par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunie par l'enseignant référent. Le PPS est révisé au moins à chaque changement de cycle ou, à la demande de la famille, à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite. L'ESS est composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève en situation de handicap.

Les **accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.



Les dispositifs et établissements de scolarisation

Des dispositifs d'appui et d'accueil permettent de mieux répondre aux besoins particuliers de certains élèves.

- **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), implantées à l'école élémentaire, au collège et au lycée**, permettent aux élèves en situation de handicap de disposer de temps d'enseignement adapté au sein de regroupements.
- **Les dispositifs pour les troubles du neuro-développement (TND)** : unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), établissements formés à l'autorégulation.
- **Le pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS)** est un dispositif inclusif et spécifique au service des jeunes sourds ou malentendants scolarisés de la maternelle au lycée. Il propose deux parcours linguistiques selon les préférences familiales et les besoins de l'élève : parcours bilingue langue des signes française (LSF)/ français écrit et parcours en langue française orale et écrite.
- **Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)** sont des structures au sein des collèges mettant en œuvre une pédagogie adaptée aux besoins des élèves en grande difficulté scolaire et préparant leur projet professionnel.
- **Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA)** sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) accueillant des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale à partir de la 6^e.
- **Les unités d'enseignement (UE)** constituent le dispositif de scolarisation des **établissements médico-sociaux (EMS)** pour les enfants ou adolescents qu'ils accueillent. Elles consistent en un ou plusieurs groupes d'élèves scolarisés dans un ou plusieurs lieux identifiés, à temps complet ou partagé avec une scolarisation en classe ordinaire. En fonction des besoins des enfants ou adolescents qui y sont accueillis, l'unité d'enseignement peut être localisée pour tout ou partie au sein des établissements médico-sociaux ou des établissements scolaires (unité d'enseignement interne ou externe). L'unité d'enseignement bénéficie d'un ou plusieurs enseignants spécialisés. L'**externalisation des unités d'enseignement (UEE)** dans les établissements scolaires se fait par transfert des unités localisées dans les établissements médico-sociaux vers l'école ordinaire. À chaque fois que cela est profitable aux élèves, les unités d'enseignement sont implantées dans les établissements scolaires plutôt que dans les établissements médicaux-sociaux. Les UEE permettent un partage des espaces de l'école, des temps de vie scolaire (récréation, cantine), des temps dans des classes et de participation aux projets de l'établissement.

ANNUAIRE DES ULIS PRESENTS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA CCVS

Nom de l'établissement	Contact
A Gamaches ULIS-Ecole	📍 Ecole Lucien Martel Rue Alfred GUENARD 80220 Gamaches ☎ 03 22 30 94 74 ✉ ce.0800716U@ac-amiens.fr
Au Tréport ULIS-Ecole	📍 Ecole Élémentaire Publique LEDRE-DELMET-MOREAU 15, rue Suzanne 76470 Le Tréport ☎ 02 35 86 27 66
A Gamaches ULIS - Collège	📍 Collège Louis JOUVET 19, rue Pasteur 80220 Gamaches ☎ 03 22 26 11 53 ✉ ulis.ljouviet@ac-amiens.fr
Au Tréport : ULIS-Collège	📍 Collège Rachel Salmona 2, Avenue Moulin – B.P. 48 76470 Le Tréport ☎ 02 35 50 56 10

+ Une unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) a par ailleurs été implantée au sein de l'école de Broglie à Dieppe.
Ses coordonnées sont :
📍 SESSAD Henri Wallon - 4, rue Saint-Vincent de Paul
76200 Dieppe
☎ **02 32 90 03 24**
✉ a.ferey@apajh.asso.fr

Aménagements des examens

Des dispositions particulières sont prévues pour permettre aux élèves en situation de handicap de se présenter aux examens et concours organisés par l'Éducation nationale dans des conditions aménagées, garantissant l'égalité des chances.

Selon les besoins identifiés, des aménagements peuvent être mis en œuvre sur :

- les conditions de déroulement des épreuves : utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique, secrétariat ou assistance, adaptation dans la présentation des sujets (braille, gros caractère) ;
- l'installation matérielle dans la salle d'examen ;
- une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu ;
- la prise en compte de temps de pause avec temps compensatoire ;
- des adaptations ou des dispenses d'épreuves.

Les candidats peuvent également être autorisés à conserver les notes obtenues, à étaler leurs épreuves sur plusieurs sessions et, selon le règlement propre à chaque examen, peuvent prétendre à l'adaptation ou la dispense d'épreuves.

Les aides financières

Des aides financières, telle que la Prestation de Compensation Handicap (PCH) attribuée par les Conseils Départementaux, existent et peuvent être mobilisées, sous conditions, pour couvrir en partie les dépenses de toute nature pour les personnes ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si leur état nécessite une surveillance régulière.

+ Pour plus de renseignements et/ou demande d'aide
par le biais du formulaire afférent, contactez votre M.D.P.H. ou le C.C.A.S. de votre commune (le cas échéant).

Des centres de dépistage précoce

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Ils ont pour mission le dépistage, le diagnostic et le traitement précoces des enfants jusqu'à 6 ans atteints d'une déficience motrice, sensorielle ou mentale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du spectre de l'autisme). La prise en charge de l'enfant se fait dans les locaux du CAMSP et de ses antennes avec la famille, à travers une action globale médicale, paramédicale, psychologique et sociale (aide aux démarches / MDPH...). Un soutien dans les lieux de vie (école, halte-garderie) est apporté.

Le CAMSP de Dieppe compte deux antennes :

- **Au Tréport** : 87 ter, rue Alexandre Papin – 76470 Le Tréport ;
- **A Blangy-sur-Bresle** : 4b, rue des Hêtres – Lotissement La Gargatte – 76340 Blangy-sur-Bresle.

Il compte aussi une **Unité d'Intervention Développement Précoce (UNIDEP)** pour l'accompagnement de jeunes enfants, âgés de 18 à 36 mois, avec suspicion ou diagnostic de troubles du spectre de l'autisme. Elle est située dans les locaux de l'école Sonia DELAUNAY à Dieppe. Pour tout contact, s'adresser au CAMSP Henri Wallon de Dieppe aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Il dispose aussi d'une **Unité Mobile d'Intervention Précoce (UMIP)**. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire mobile intervenant à domicile, en structure petite enfance, ou à l'école sur le secteur de Blangy-sur-Bresle, Aumale, Londinières. Elle a pour objectif le repérage, le diagnostic et l'accompagnement précoce et global des enfants et de leurs familles pendant 6 mois puis l'orientation de l'enfant pour la suite de la prise en soins.

Les C.A.M.S.P. les plus proches se trouvent :

Nom de l'établissement	Contact
A Abbeville	📍 C.A.M.S.P. du Centre Hospitalier 43, rue de l'Isle – B.P. A2 80142 Abbeville ☎ 03 22 25 53 01
A Dieppe	📍 C.A.M.S.P. Henri Wallon de Dieppe Fédération APAJH Centre Henri WALLON 6, rue Saint-Vincent-de-Paul 76200 Dieppe ☎ 02 32 90 59 80 ✉ camsp.wallon.dieppe@apajh.asso.fr



Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

Le CMPP est un centre de soins ambulatoires qui accueille des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui rencontrent des difficultés diverses dans leur développement (psychiques, psychologiques, psychoaffectives, familiales, scolaires et/ou sociales...).

Les coordonnées du C.M.P.P. Henri WALLON de Dieppe sont :

📍 6, rue Saint-Vincent de Paul – 76260 Dieppe
☎ **02 32 90 52 60**
✉ cmppwallondieppe@apajh.asso.fr

Le C.M.P.P. Henri WALLON compte trois antennes :

CMPP Le Tréport :

📍 87 Ter, rue Alexandre PAPIN - 76470 Le Tréport
☎ **02 27 28 07 07**

CMPP Blangy-sur-Bresle :

📍 4b, rue des Hêtres - Lotissement La Gargatte - 76340 Blangy-sur-Bresle
☎ **02 32 97 56 20**

CMPP Auffay :

📍 40, rue du béguinage – 76720 Auffay
☎ **02 35 32 38 27**

Dans la Somme, le CMPP le plus proche se trouve à Amiens :

📍 CMPP Henri Wallon - 181, rue Jean Jaures – BP 16060
80016 Amiens cedex 1
☎ **03 22 43 29 45**

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)

Dans la Somme :

Le CHU Amiens-Picardie met en place, avec l'aide de l'ARS, une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO). Cette plateforme est destinée aux enfants de 0 à 12 ans inclus présentant un trouble du neurodéveloppement (TND) et résidant dans le département de la Somme.

Modalités de prise en charge de Plateforme de Coordination et d'Orientation 0-7 ans :

Un médecin référent à la possibilité de saisir la plateforme à la demande de tous les acteurs du repérage :

- les professionnels de la petite enfance
- les professionnels de l'éducation nationale
- les médecins de toute spécialité
- les professionnels paramédicaux
- les psychologues

Un questionnaire d'adressage « Repérage des troubles du neurodéveloppement (TND) chez les enfants de moins de 7 ans » est téléchargeable sur le site du CHU d'Amiens :



Il peut être rempli en ligne, mais doit être imprimé pour le signer. Le dossier peut être envoyé par courrier ou courriel au secrétariat de la PCO. La demande est étudiée et une réponse est envoyée au médecin adresseur dans les 15 jours suivant sa réception.

Modalités de prise en charge de Plateforme de Coordination et d'Orientation 7-12 ans :

Les médecins traitants, pédiatres, médecins scolaires peuvent orienter vers cette plateforme. Le dossier d'adressage peut être téléchargé sur le site du CHU d'Amiens :



Le dossier peut être envoyé par courrier ou courriel au secrétariat de la PCO : pco7-12@chu-amiens.fr. La demande est étudiée et une réponse est envoyée au médecin adresseur dans les 15 jours suivant sa réception.

En Seine-Maritime :

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) portée par le CAMSP du CHU de Rouen s'adresse aux enfants de moins de 7 ans pour lesquels un trouble du neurodéveloppement est suspecté. Elle accélère et facilite les démarches diagnostiques pour les familles et les médecins de première ligne. Elle vise à mettre en place un parcours coordonné de bilan et d'interventions précoces, notamment via le conventionnement de professionnels libéraux.

La PCO, via l'assurance maladie, prend en charge les frais associés aux bilans et interventions des psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues. Ces forfaits d'interventions précoces prennent place pour une durée d'un an en amont de la constitution du dossier MDPH.

Les forfaits s'arrêtent lorsque le droit commun, via l'attribution de l'allocation éducation d'enfant handicapé (AEEH), prend le relais du financement.

Les services de la plateforme de coordination et d'orientation des troubles du neurodéveloppement Seine Eure (PCO TND 276) s'inscrivent au tout début des parcours de soin des enfants.

En cas de doutes concernant le développement de l'enfant et si aucun parcours de diagnostic n'a été entrepris, il est possible de bénéficier d'une consultation dédiée auprès de son médecin traitant. Lors de cette consultation le médecin évaluera l'enfant via un formulaire de repérage des troubles du neurodéveloppement accessible en ligne :



Si le formulaire détecte effectivement un écart dans le développement de l'enfant, le médecin pourra l'envoyer à la PCO TND 276 via l'adresse courriel : plateforme.tnd@chu-rouen.fr

Il s'agit d'une adresse mail unique pour les 4 antennes sectorisées de la PCO 276 : Évreux, Dieppe, Le Havre et Rouen.

Les demandes seront réceptionnées et évaluées par les professionnels de la plateforme qui recontacteront ensuite la famille et le médecin adresseur pour proposer un parcours adapté aux besoins individuels de chacun.

Si l'enfant a plus de 7 ans, il est possible de contacter la PCO TND | 7-12 ans soit par courriel à l'adresse pco7-12@lespep76.fr, soit par téléphone au **02 77 23 21 28**.

Des centres de référence et de ressources spécifiques

Des centres de référence et de ressources pour vous aider dans le diagnostic et la prise en charge des difficultés liées à un handicap spécifique.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Il permet d'accompagner, principalement sur rendez-vous, toute personne en souffrance psychique grâce à une équipe pluridisciplinaire qui assure la coordination des soins psychiatriques pour la population d'un secteur déterminé.

Cette équipe, composée de médecins, psychiatres, psychologues, infirmiers, assistants sociaux... permet de proposer des consultations spécifiques et/ou une prise en charge régulière. Elle peut également orienter vers des structures adaptées.

Toute personne en souffrance psychique a accès gratuitement aux CMP. L'accompagnement de la personne se fait en fonction de son lieu d'habitation.

En Seine-Maritime, une antenne du C.M.P. du Centre Hospitalier de Dieppe est présente à **Eu** :

9, rue de Verdun - 76260 Eu

02 32 14 76 31

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Les jours de consultation sont mardi, mercredi matin et vendredi.

Dans la Somme, une antenne du C.M.P. du Centre Hospitalier d'Abbeville est présente à **Frivilles-Escarbotin** :

21, rue Pasteur - 80130 Frivilles-Escarbotin

03 22 26 11 54

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Les Centres de Ressources Autisme (CRA)

Le Centre Ressource Autisme d'Amiens :

Géré par le CHU Amiens Picardie, il s'adresse aux enfants, adolescents, adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme et à leurs familles. Il s'adresse aussi aux professionnels et associations qui les accompagnent.

Situé à Amiens, les missions du Centre Ressources Autisme Picardie sont :

- l'accueil et l'information de la personne et de sa famille ;
- l'appui au diagnostic et l'évaluation de l'autisme et du TSA à la demande des familles, en lien avec les équipes de proximité (Plateformes de coordination et d'orientation et plateformes de diagnostic précoce : CMP, CMPP, CAMSP) ;
- le conseil, l'aide à l'orientation, et l'accompagnement des familles et des professionnels ;
- la documentation ;
- la formation ;
- l'animation d'un réseau régional ;
- la recherche ;
- la participation au Groupement National des CRA (GNCRA).

Les coordonnées du CRA Picardie sont :

CHU Amiens-Picardie, Site Sud - Bât. St Vincent de Paul
1, Rond-point du Pr Christian Cabrol - Amiens

03 22 66 75 40

CRAdePicardie@chu-amiens.fr

Les horaires d'ouverture au public sont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous.

Le centre de documentation du CRA accueille tous les publics aux horaires suivants : le lundi de 9h00 à 12h00, du mardi au jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Il dispose d'un fonds documentaire spécialisé dans le domaine de l'autisme et des troubles associés, accessible en libre-service.

Le catalogue du centre de documentation est consultable en ligne :



Le Centre Ressource Autisme Normandie Seine Eure :

Service médico-social du Centre Hospitalier du Rouvray, le Centre de Ressources Autisme Normandie Seine Eure (CRANSE) est un service à vocation régionale, constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique.

Ce service met en œuvre des actions de diagnostic, de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels.

Si vous pensez que votre enfant ou votre proche présente des troubles autistiques, contactez le centre médico-psychologique le plus proche de chez vous. Un professionnel de santé vous orientera vers le CRANSE si nécessaire.

Plus d'informations sur le site :



Les coordonnées du CRANSE sont :

4 rue P. Eluard 676300 Sotteville-lès-Rouen

02 32 95 18 64

+ Autisme Info Service

C'est une plateforme d'écoute, de conseils et de service lancée en 2019.

Par téléphone ou sur internet, chacun peut y trouver des réponses à ses questions sur le dépistage, le diagnostic, les différentes thérapies, la scolarité, les droits des patients, ainsi que des adresses d'établissements d'accueil, d'associations, de centres culturels et sportifs accueillant des personnes autistes.

0 800 71 40 40 (appel gratuit les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00 et mardis de 9h00 à 20h00).

www.autismeinfoservice.fr (un formulaire de contact par courriel y est accessible (24h/24, 7j/7))

Les Centres de Références des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA)

Ils associent les services de neurologie pédiatrique et de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Il travaille en lien avec les professionnels de santé et de l'éducation et a pour mission d'aider au diagnostic et à la mise en place de prises en charge thérapeutiques, rééducatives ou pédagogiques pour les enfants ou pour les adolescents présentant des troubles du langage et des troubles sévères des apprentissages.

Les coordonnées des Centres de Références des Troubles du Langage et des Apprentissages sont :

En Hauts-de-France :

CHU Amiens-Picardie - Site Sud - Entrée principale
1, Rond-Point du Professeur Christian Cabrol
80054 Amiens cedex 1

☎ 03 22 08 76 75

✉ centredereferencedulangage@chu-amiens.fr



En Normandie :

CHU de Rouen
Service de Pédiatrie Néonatale et Réanimation
1, Rue de Gémont - 76031 Rouen Cedex

☎ 02 32 88 56 93

✉ gestion.neonatalogie@chu-rouen.fr



HANDICONSULT : Favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

HandiConsult est une plateforme ouverte à toute personne ne pouvant pas accéder facilement aux soins existants du fait de leur handicap aussi bien physique que psychique (famille, personnes directement concernées, établissements de santé spécialisés).

L'objectif est de pallier les difficultés rencontrées par les personnes en situation complexe de handicap nécessitant une adaptation des consultations pour accéder aux soins non directement liés au handicap : difficultés d'accès aux salles de consultations, d'installation, de communication notamment lorsqu'il s'agit de personnes polyhandicapées enfants ou adultes et/ou d'expression ou de « coopération » aux soins.

Les CHU d'Amiens et de Rouen se sont dotées de cette plateforme permettant d'orienter vers plusieurs dispositifs d'offre de soins avec des professionnels formés, sensibilisés, du matériel et des techniques adaptés dans diverses spécialités.

Les coordonnées d'HandiConsult à Rouen et Amiens sont :

A Rouen :

☎ 02 32 88 87 89

✉ handiconsult@chu-rouen.fr



A Amiens :

☎ 03 22 08 76 91

ou 06 43 54 37 56

✉ handiconsult@chu-amiens.fr



Au C.H.U. Rouen Normandie, les consultations sont :

Type de consultations	Site
Déglutition	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume
Gynécologie	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume et hôpital Charles-Nicolle
Ophtalmologique	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume et hôpital Charles-Nicolle
Médecine physique et réadaptation	Aux Herbiers à Bois-Guillaume (Centre régional de médecine physique et de réadaptation UGECAM)
Soins dentaires	Ensemble des hôpitaux du C.H.U. de Rouen
O.R.L.	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume et hôpital Charles-Nicolle

Au C.H.U d'Amiens, les consultations sont :

Type de consultations	Plage de consultation
Gynécologique	Espace Santé Maurice Ravel 1 bis rue Maurice Ravel - 80080 Amiens
Soins dentaires	CHU Amiens-Picardie - Site Sud (entrée principale) Bâtiment principal
Ophtalmologique	1 rond-point du Professeur Christian Cabrol 80054 Amiens
ORL	
Bilans somatiques	CHU Amiens-Picardie - Site Nord Bâtiment principal Place Victor Pauchet

+ Autre information

De nombreuses associations intervenant dans différents champs du handicap existent (associations de malades, de familles, d'aidants, groupes d'entraides...). Le présent guide ne pouvant prétendre à l'exhaustivité, elles ne sont pas mentionnées.

Les pôles ressources handicap (PRH)

Les Pôles Ressources Handicap accompagnent les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes à besoins spécifiques dans les accueils individuels et collectifs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors champ scolaire. Les PRH sont des services gratuits.

Le Pôle Ressources Handicap (PRH) de Seine-Maritime :

Site du PRH 76 :



Contacts :

Permanence pour le Territoire Nord à Dieppe :
19, Rue du Dr Cassel, 76200 Dieppe, France
Référente Territoriale du Territoire Nord : Céline MULOT
☎ **06 18 88 13 08**
✉ celine.mulot@prh76.fr ou nord@prh76.fr

Le Pôle Ressources Handicap (PRH) de la Somme :

Site du PRH 80 :



Contacts :

275, rue Jules Barni - Bâtiment E - 80000 Amiens
☎ **03 22 33 69 62**
✉ contact@prh80.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et 14h30 à 17h00

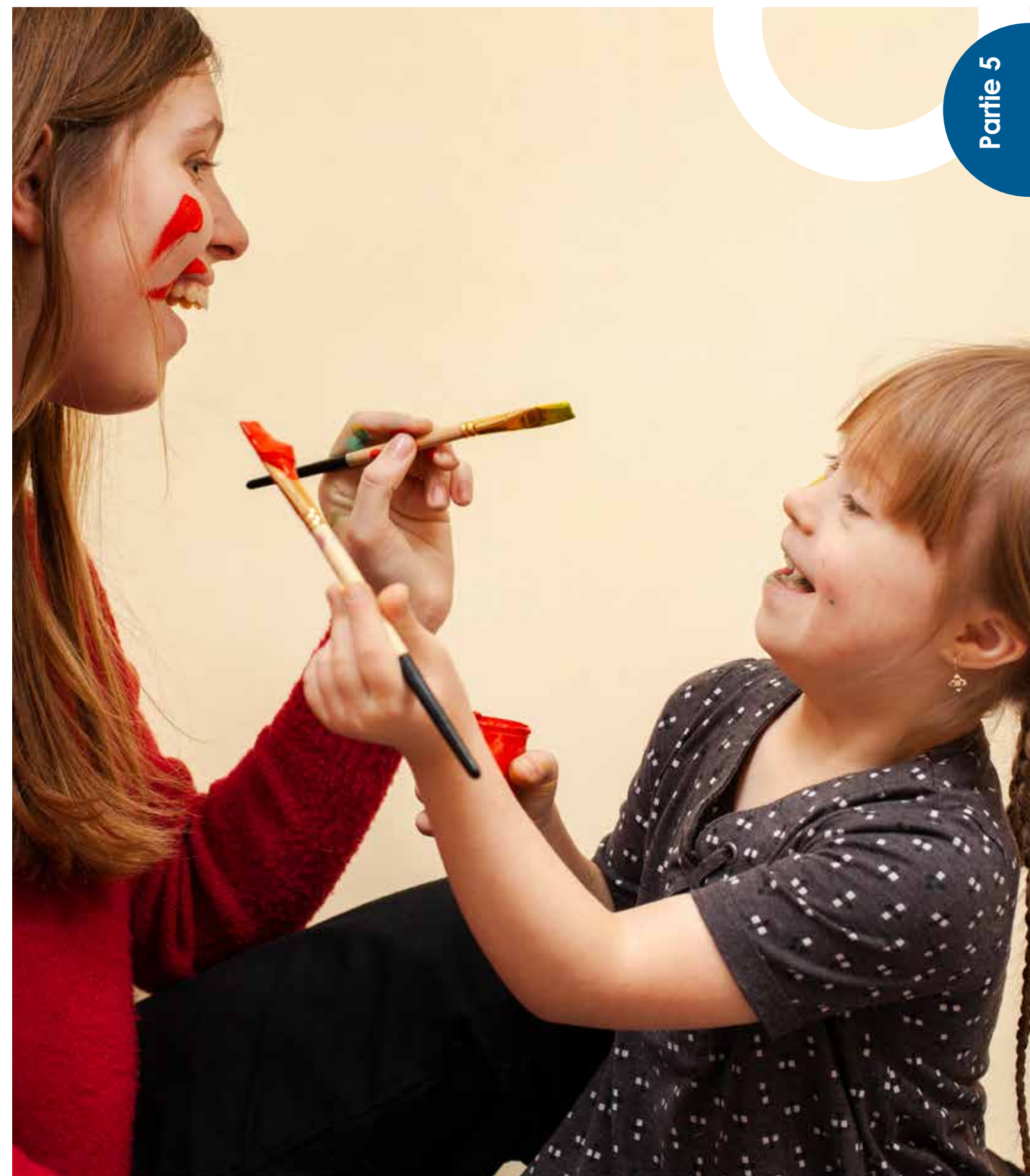
La Communauté 360



Le **0800 360 360**

est le numéro vert d'appui aux personnes handicapées et aux aidants pour des solutions de proximité.

Ce service, via un simple appel au numéro, apporte écoute, conseils et solutions concrètes aux familles et personnes en situation de handicap. Grâce à une coordination entre les services médico-sociaux, sanitaires et du droit commun, la Communauté 360 permet de fluidifier les parcours de vie et d'inclusion. Que ce soit pour un répit, un accompagnement personnalisé ou des solutions d'inclusion, la Communauté 360 est là pour faire évoluer les services du territoire et soutenir chaque individu dans son parcours.



6

SANTÉ MENTALE

Quelques lieux et dispositifs ressources

Santé mentale

Quelques lieux et dispositifs ressources

3114 et 3114.fr :

Le numéro national de prévention du suicide et son site de conseils et de ressources

Le 3114 est le numéro national de prévention du suicide.

Toute personne en détresse et/ou ayant des pensées suicidaires, ou voulant aider une personne en souffrance, peut contacter ce numéro.

Le 3114 est accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement.
Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide, sera à l'écoute.

Le 3114 est piloté par le Ministère en charge de la santé.

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

Des ressources pour
mieux comprendre
la crise suicidaire et
des conseils pour
la surmonter sont
disponible sur le site
3114.fr



Les Maisons des Adolescents (MDA)

Lieux d'écoute, de conseils, d'informations et de soutien pour les jeunes, ainsi que pour leurs familles et leurs proches, les maisons des adolescents proposent également un espace d'échanges et de ressources à destination des professionnels concernés par les problématiques de l'adolescence.

La maison des ados Caux Maritime

La Maison des Adolescents Caux Maritime est un lieu d'accueil gratuit, libre d'accès ouvert aux jeunes de 12 à 20 ans, aux parents et aux professionnels.

Quelle que soit la demande, les professionnels spécialisés dans l'adolescence répondront aux interrogations. Ils sont là pour écouter, conseiller, orienter et accompagner vers une réponse adaptée.

La Maison des Ados Caux Maritime reçoit sans rendez-vous dans ses locaux au 11, rue de Blainville à Dieppe le mardi de 13h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30 et le vendredi de 13h à 18h30.

Elle propose aussi plusieurs permanences :

► Sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs :

- **Au Tréport**, à la Mission Locale, 27 rue de l'ancienne Verrerie : les vendredis de 13h30-17h00

► A proximité :

- **A Dieppe** : 11 rue de Blainville, les mardis 13h00-18h30, les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 et les vendredis 13h00-18h30 ;

- **A Saint Valéry-en-Caux** : A la Maison France services - Espace Public du Littoral, les mardis de 13h30 à 17h00 ;

- **A Saint-Nicolas-d'Aliermont** : Centre Social la Parenthèse, 199 rue de Milan, les vendredis de 13h30 à 17h30.

Elle propose aussi plusieurs permanences itinérantes : (tous les 15 jours dans un camion aménagé indiqué par une oriflamme)

- **A Bacqueville-en-Caux** : Place du Marché, les mercredis 14h00 à 17h30 ;

- **A Val-de-Scie** : Place de la Mairie, les mercredis 14h00-17h00 ; A Blangy-sur-Bresle : Parking du collège ou place du CMS (durant les vacances scolaires), les mardis de 14h00 à 17h00 ;

- **A Londinières** : Parking du collège/ Parking de la Mairie (durant les vacances scolaires), les mardis de 14h00 à 17h00

La MDA Caux Maritime peut aussi être contactée par téléphone au :

02 79 00 12 15.

Le site Internet de la Maison des Adolescents Caux Bray Albâtre est accessible ici :



La maison des ados d'Abbeville

Pour entrer dans la Maison des adolescents, pas besoin d'autorisation des parents, de rendez-vous ou d'ordonnance. L'accueil se veut gratuit, confidentiel, convivial, anonyme, avec ou sans rendez-vous. Dans un cadre chaleureux et confortable, il apporte une écoute immédiate et/ou propose, si nécessaire, un accompagnement vers la structure adaptée.

La MDA est un lieu bienveillant, à distance des enjeux familiaux ou scolaires.

Un lieu où rencontrer des adultes de confiance, qui vont aider à mettre des mots sur des difficultés personnelles : éducateurs spécialisés, psychologues, infirmier(e)s, pédopsychiatres, conseiller(e)s conjugaux(ales) et familiaux(ales).

La MDA assure accueil et écoute quelles que soient les problématiques : scolarité, harcèlement, relations familiales, mal-être, isolement, tristesse, écrans, violence, conduites à risque, santé, troubles alimentaires, addictions, sexualité, amour, etc.

La MDA organise des ateliers et des sorties guidées pour les ados : expositions, bien-être, cinéma, jardins urbains, musique, spectacle...

La Maison des adolescents (MDA) est un lieu ressource pour tous :

- Pour les adolescents de 11 à 21 ans : la MDA est un lieu ouvert. Les professionnels sont là pour écouter l'adolescent, l'aider, évaluer ses besoins, lui donner conseils, le guider vers les interlocuteurs ressources en fonction de sa situation.
- Pour les parents des ados : les parents peuvent être accueillis, informés et soutenus, sur rendez-vous.

- Pour les professionnels experts dans le champ de l'adolescence : éducateurs, enseignants, infirmiers... la MDA est là pour échanger sur des situations complexes, les pratiques professionnelles.

Pour en savoir +
le site Internet du Conseil
départemental de la Somme
peut être consulté ici



La Maison des Ados d'Abbeville se situe au n°9 de l'avenue du général Leclerc et est ouverte le lundi de 12h45 à 17h30 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h45 à 17h30.

Contact :

☎ 03 60 03 90 50

(accueil téléphonique du mardi au vendredi de 12h45 à 17h30)

✉ mda-abbeville@somme.fr

Mon soutien psy :

des séances d'accompagnement avec un psychologue remboursées par l'Assurance Maladie



Qu'est-ce que « Mon soutien psy » ?

Le dispositif « Mon soutien psy » permet de bénéficier du remboursement de douze séances d'accompagnement psychologique par an. Ces douze séances comprennent une séance d'évaluation en présentiel, puis jusqu'à onze séances de suivi. Ce dispositif s'adresse aux personnes concernées par un ou plusieurs des signes ci-dessous, et pour lesquelles il peut être utile d'échanger avec un psychologue :

- Se sentir angoissé, anxieux, déprimé ou stressé ;
- Avoir des insomnies ;
- Avoir un entourage qui s'inquiète ;
- Avoir remarqué une augmentation de sa consommation d'alcool, de tabac ou de cannabis ;
- Faire face à des troubles du comportement alimentaire...

Pour trouver un psychologue
partenaire et prendre RDV,
consulter l'annuaire en ligne sur
monsoutienpsy.ameli.fr



Il est aussi possible de parler d'un besoin d'accompagnement psychologique avec un médecin ou une sage-femme qui évaluera l'état de santé, les signes de gravité et orientera si besoin vers l'accompagnement le plus adapté : psychiatre, structure spécialisée ou un psychologue partenaire « Mon soutien psy ».

Combien ça coûte ?

L'utilisateur règle directement le psychologue (tarif unique de 50 euros la séance / aucun dépassement d'honoraire n'est autorisé). Une feuille de soins lui sera remise pour le remboursement de sa séance :

- **60% par l'Assurance Maladie ;**
- **40% par la complémentaire ou la mutuelle.**

Pour obtenir le remboursement, il faut envoyer la feuille de soin à son organisme d'Assurance maladie (CPAM, etc...).

L'utilisateur n'avance pas les frais dans les situations suivantes :

- Bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ;
- Bénéficiaire de l'aide médicale d'Etat ;
- Soins en lien avec une affection longue durée ;
- Soins en lien avec une maternité (à partir du 6^{ème} mois de grossesse) ;
- Soins en lien avec un accident de travail ou une maladie professionnelle.

Dans ces cas, il ne règle donc rien au psychologue à la fin des séances. Il faut penser à apporter son attestation de droits (papier) à jour lors de la séance. Elle est téléchargeable sur le compte Ameli ou sur demande à la CPAM (possible via France Services).

Et après ?

En cas de non-amélioration, le psychologue fait le point avec le médecin traitant de l'utilisateur ou un psychiatre pour orienter l'utilisateur vers la prise en charge la plus adaptée.

A l'issue des 12 séances, l'utilisateur peut aussi décider de poursuivre avec le psychologue dans un cadre non remboursé par l'Assurance Maladie. Les tarifs appliqués peuvent alors être différents.

En bref

- Toute personne en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peut bénéficier de séances remboursées chez un psychologue partenaire (liste disponible sur monsoutienpsy.fr) ;
- Un dispositif pour toute la population à partir de 3 ans ;
- Jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique remboursées par année civile.

Le dispositif de recontact Vigilans :



Le dispositif Vigilans, créé en 2015 dans les Hauts-de-France, a pour objectif général de contribuer à faire baisser le nombre de suicides et le nombre de récurrences de tentative de suicide.

Ce dispositif consiste en un système de recontact et d'alerte en organisant autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un réseau de professionnels de santé qui garderont le contact avec elle.

Toute personne hospitalisée pour une tentative de suicide se voit proposer son inclusion dans Vigilans au moment de sa sortie. Une carte ressource lui est alors remise lui indiquant le numéro de téléphone où elle pourra joindre les vigilanceurs, des soignants formés qui pourront répondre efficacement en cas de mal-être ou de problème.

Ce numéro est un numéro vert, gratuit tant depuis un poste fixe que d'un portable, et disponible aux heures ouvrables.

Parallèlement, son médecin traitant et éventuellement son psychiatre traitant reçoivent un courrier les informant de l'organisation du dispositif et de l'entrée de leur patient dans celui-ci. Ils disposent eux aussi d'un numéro téléphonique dédié pour répondre à leurs questions.

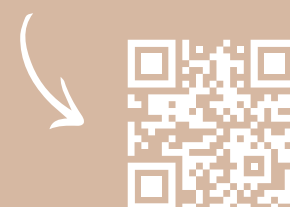


PSYCOM,

le site de l'organisme public qui informe, oriente et sensibilise sur la santé mentale :

Psycom informe et sensibilise sur la santé mentale afin d'aider les personnes à agir en faveur de leur santé mentale et de celle des autres.

+ Pour retrouver le site de Psycom, suivre ce lien



Psycom informe :

Il propose une information fiable, accessible et indépendante sur la santé mentale (les troubles psychiques, les soins, l'accompagnement etc.) sous différents formats.

Des brochures, vidéos, revues de presse et affiches sont disponibles en ligne.

Psycom oriente :

Il référence des ressources pour accompagner les personnes dans leur recherche d'aide : annuaires locaux, numéros des lignes d'écoute, associations d'entraide, centres ressources.

Psycom sensibilise :

Il crée des outils pédagogiques pour expliquer la santé mentale, pour faire évoluer le tabou et lutter contre la stigmatisation et les discriminations : la santé mentale en 4min (le cosmos mental), la santé mentale expliquée aux enfants, les directives anticipées en psychiatrie, l'action anti-stigmatisation...

7

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Quelques lieux ressources

Vie Affective et Sexuelle

Quelques lieux ressources

Les centres de santé sexuelle (ex-centres de planification et d'éducation familiale - CPEF)

Les Centres de Santé Sexuelle (CSS) offrent un accompagnement gratuit et confidentiel à toute personne ayant des questions sur le sujet.

Les professionnels des Centres de Santé Sexuelle (CSS) accueillent gratuitement et en toute confidentialité. Ils répondent aux questions relatives :

- Aux moyens de contraception (pilule, préservatif, stérilet, etc.) ;
- A la sexualité, la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- A la prévention des grossesses non désirées ;
- A l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- Au contexte familial.

Les professionnels des CSS (sage-femmes, médecins, conseillères conjugales et familiales) assurent :

- Des consultations de gynécologie ;
- Un accompagnement à la contraception et un suivi médical (conseils et prescriptions) ;
- La délivrance gratuite de contraceptifs pour les mineurs et les personnes sans assurance maladie de base ;
- L'accès à la contraception d'urgence et un accompagnement en cas d'oubli ou d'accident ;
- Le dépistage et la prise en charge des IST ;
- Un accompagnement pour les femmes souhaitant une IVG.



**Un CSS est présent sur le territoire de la
Communauté de Communes des Villes Sœurs.**

📍 Centre Médico-Social - 1 rue de Clèves - 76260 EU
☎ 02 35 86 50 33

**Dans la Somme, le CSS le plus proche est
à Friville-Escarbotin :**

📍 MDSI - 1 bis, rue Frédéric CHOPIN
80130 Friville-Escarbotin
☎ 03 60 03 42 00

Il est ouvert tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 9h00 à 11h00, sans rendez-vous.

Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) :

Il assure diverses missions en santé sexuelle : prévention, éducation à la santé, dépistage, diagnostic, traitement, vaccination, lutte contre les IST (VIH notamment), accompagnement vers d'autres soins...

Il s'adresse à toute personne, majeure ou mineure, qui souhaite une information ou un dépistage.

L'accompagnement (consultations, prélèvements, analyses et traitements) est gratuit, confidentiel et anonyme.



Un CeGIDD est présent à Dieppe et peut accueillir sur rendez-vous pris sur doctolib.fr ou par téléphone au **02 32 90 97 91** (secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Leurs missions sont principalement de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, au quotidien, l'ensemble du personnel du CIDFF accueil, écoute, informe, oriente et accompagne le public dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre les différentes formes de violences, de l'accompagnement à l'emploi, à la formation professionnelle et à la création d'entreprise, de la prévention santé et vie relationnelle, de la vie familiale et parentalité...



CIDFF de Seine-Maritime :

☎ 02 35 63 99 99

(Le lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)

Pour les habitants de la Seine-Maritime, la Maison des Services Publics peut utiliser « RDV service public » pour effectuer une prise de rendez-vous téléphonique avec une conseillère ou un juriste, ou un rendez-vous physique dans un point d'accueil. Le point d'accueil le plus proche est au Point justice, 2 rue Irénée Bourgeois, 76200 Dieppe.

Plus d'informations et liste des lieux de permanences sur le site internet du CIDFF 76 :



CIDFF de la Somme :

☎ 03 22 22 01 94

(Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00)

Permanences à Abbeville, 6 rue chevalier de la barre, du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

(Sur rendez au 03 22 31 26 31 ou 03 22 22 01 94)

Plus d'informations et liste des lieux de permanences sur le site internet du CIDFF 80 :



Annexe

Le numérique

ÉDITION N°2.1 | 2024

pour être accompagné : suivez le guide !



Le guide pratique de l'inclusion numérique !

Lieux d'accueil numérique près de chez vous !



Être proche de vos besoins

L'utilisation du numérique est devenue incontournable pour de nombreuses démarches.

Utiliser un ordinateur, un smartphone ou aller sur internet peut parfois être intimidant et compliqué, surtout pour les personnes moins familières avec les outils informatiques.

C'est pourquoi la Communauté de communes des Villes Soeurs vous accompagne dans cette transition numérique.

Nous avons mis en place ce guide pour vous présenter les organismes et services d'aide à l'utilisation du numérique sur le territoire.

Au plaisir de vous accueillir !

La Maison des Services Publics

Découvrez les lieux d'accompagnement !

Le réseau des acteurs du numérique regroupe 8 structures, engagées pour vous,

- DONNER LE GOUT DU NUMÉRIQUE (usage de l'ordinateur, tablette ou smartphone, navigation sur internet, messagerie...),
- AMENER VERS UNE AUTONOMIE dans votre utilisation professionnelle, personnelle et citoyenne du numérique,
- FACILITER VOS DÉMARCHES administratives en ligne,
- PERMETTRE UN ACCÈS LIBRE aux outils numériques et à une connexion internet,
- SENSIBILISER aux usages et pratiques numériques, aux dangers des écrans et des risques sur internet...

La maison des services publics de la CCVS	3
Espace social et culturel l'Ancrage au Tréport	5
Espace de vie sociale Rayon de soleil à Eu	6
Centre social Pastel au Mesnil Réaume	7
Centre des Fontaines à Eu	8
Réseau des bibliothèques des Villes Soeurs	9
Espace numérique mobile	10
CCAS de Criel-sur-Mer	11

La maison des services publics !

BIENVENUE

à la « Maison des services publics » (MSP)

Que ce soit pour ouvrir un compte en ligne (Ameli, impôts, ANTS, ...), effectuer une demande de carte grise, une déclaration de revenus, une pré-demande de papiers d'identité ou pour vous accompagner dans votre demande de retraite... **Nos conseillers vous guident, c'est gratuit et ça vous simplifie la vie !**

À l'occasion du premier échange, vous recevrez un premier niveau d'information (documents à prévoir en fonction de votre démarche, orientation vers un conseiller de la Maison des services publics ou un partenaire, prise de rendez-vous ...).



J'ai besoin d'aide pour faire mes démarches ...

3 BONNES RAISONS DE S'Y RENDRE !

- 1. Être accueilli près de chez vous**
Plus besoin de parcourir des kilomètres pour avancer dans vos dossiers administratifs. La MSP vous accueille près de chez vous.
- 2. Être accompagné par des professionnels compétents**
Le monde numérique peut être intimidant, surtout pour ceux qui ne sont pas familiers avec la technologie. Ici, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé. Nos conseillers France Services répondront à vos questions et vous guideront dans l'utilisation d'un ordinateur, d'un scanner, d'internet ou d'une messagerie... Ils vous aideront à rassembler les documents nécessaires à vos démarches.

Et si dans le cadre d'une démarche complexe, nous n'avons pas la réponse à votre question, nous interrogerons nos partenaires ou nous vous orienterons vers le service approprié.
- 3. Simplifier vos contacts avec l'administration**
Les conseillers France Services sont formés pour vous accompagner dans vos démarches auprès de services nationaux : Caisse d'Allocations Familiales, France Titres, L'Assurance Retraite, L'Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et Point-Justice.

S'INFORMER

Communauté de Communes des Villes Soeurs
Maison des Services Publics
12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU

02 27 28 05 91

msp@villes-soeurs.fr

Communauté de Communes des Villes Soeurs

villes-soeurs.fr



La maison des services publics !



Besoin d'aide pour débiter en informatique, se servir d'internet et créer sa messagerie ?

Pour être accompagné, inscrivez-vous aux trois séances "premiers pas en informatique" niveau débutant.

Places limitées à 4 personnes.
C'est gratuit !

Tous les mardis (hors férié)
de 14h à 16h
Inscription obligatoire.

- apprendre les bases d'utilisation d'un ordinateur,
- surfer sur internet,
- utiliser une messagerie.

ACCÈS LIBRE À L'ESPACE NUMÉRIQUE

La MSP c'est aussi un lieu d'accès à un ordinateur et à une connexion internet.

Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h

Places limitées.

Gratuit.

Voir aussi

FRANCE SERVICES
LA POSTE DE GAMACHES
LA POSTE DE MERS-LES-BAINS



Démarches en ligne : vers une expérience humaine et accessible !

Qui gère la "Maison des Services Publics" (MSP)?

La MSP est gérée par la Communauté de communes des Villes Soeurs. Il s'agit d'un dispositif clé pour lutter contre l'exclusion sociale et pour favoriser l'inclusion numérique. La Maison des Services Publics est labellisée « France Services », un label national.



Vous recherchez une solution de transport pour vous rendre à la Maison des services publics ?

Le transport à la demande (TAD) est un service gratuit de mobilité mis en place par la Communauté de communes des villes soeurs.

Avec 52 points d'arrêt, le TAD dessert l'ensemble des 28 communes.

Réservez votre trajet au 02 32 18 40 70

La LICO, un transport GRATUIT, sans réservation, pour tous.

Sur 18 arrêts, La LICO propose 8 trajets par jour, avec 4 départs de Gamaches vers le Parc Environnemental d'Activités Bresle Maritime (PEABM) et 4 départs du PEABM vers Gamaches à 6h30, 7h30, 17h et 18h.

S'INFORMER

Communauté de Communes des Villes Soeurs
Maison des Services Publics
12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU

02 27 28 05 91

msp@villes-soeurs.fr

Communauté de Communes des Villes Soeurs

villes-soeurs.fr

Espace Social et culturel L'Ancre



Annexe

SÉANCES DÉCOUVERTE POUR TOUS

Mes premiers pas

Le "b.a.-ba" du numérique.

Pour tous les publics.

Gratuit sur inscription.

Parcours de 6 séances.

Places limitées : 6 personnes

SÉANCES DÉCOUVERTE JEUNES

Ateliers recherche d'emploi, aides administratives... réservés aux jeunes de 16 à 25 ans.

Gratuit sur inscription.

Parcours de 6 séances.

Places limitées : 10 personnes

ATELIERS INFORMATIQUES

Des séances d'une heure adaptées aux besoins des usagers.

Vendredi à 14h, 15h et 17h (durée : 1h).

Sur inscription.

Places limitées : 10 personnes.

15 € trimestre pour les Tréportais.

20 € pour les habitants de la Communauté de communes des Villes Soeurs.

PRÊT DE TABLETTES

Une tablette est un outil plus souple et plus ludique qu'un ordinateur. Profitez de tablettes à domicile, c'est réduire la fracture numérique.

Sur inscription.

Prêt gratuit de 3 mois - chèque de caution

RELAIS NUMÉRIQUE EMMAUS CONNECT

Grâce à un partenariat avec Emmaüs Connect, l'Ancre peut vendre à prix coûtant des ordinateurs reconditionnés. Prix variable de 63 à 135 €, sous conditions de ressources, le paiement pourra être échelonné.

Je cherche des activités numériques variées ...

INCLUSION NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Ancre a signé une convention avec Enedis lui permettant de prodiguer des conseils afin d'économiser l'électricité consommée.

Vous pouvez vous inscrire à l'atelier gratuit de création et gestion de compte linky. Vous pourrez apprendre à gérer votre consommation d'électricité et à réaliser des écos gestes d'économie d'énergie.

2 ateliers par mois.

Gratuit sur inscription.

Places limitées : 6 personnes

ACCÈS AU DROIT

Soutien aux démarches

dématérialisées (emploi, allocations, carte grise, retraite, assurance maladie, impôts, ...) et point relais CAF.

Tous les jours.

Gratuit sur rendez-vous.

LES RELAIS
NUMÉRIQUES
avec Emmaüs Connect

ACCÈS MULTIMÉDIAS EN AUTONOMIE

Accès libre et gratuit connexion internet et poste informatique.

Tous les jours.

Gratuit sur inscription.

S'INFORMER

Espace social et culturel L'ANCRAGE
Chemin des Veillées
76470 Le Treport

02 27 28 06 50

lanfrage@wanadoo.fr

Espace Social et Culturel l'Ancre



Rayon de soleil

Espace de vie sociale



ATELIERS NUMÉRIQUES

Mardi de 9h à 12h ou de 14h15 à 15h45.
Durée des séances : 1h30.
Prix : 1€.
Places limitées : 6 personnes.
Tous publics. Sur inscription.

ATELIERS D'INITIATION NUMÉRIQUE

Jeudi de 9h à 12h (2 séances).
Durée des séances : 1h30.
Prix : 1€ ou gratuit.
Places limitées : 6 personnes.
Publics débutants. Sur inscription.

ATELIER DÉMATÉRIALISATION ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Emploi, allocations, carte grise, retraite, assurance maladie, impôts et point relais CAF.

ACCOMPAGNEMENTS DIVERS, RÉDACTION DE CV ET AUTRES DOCUMENTS

ATELIERS THÉMATIQUES

1 à 2 fois par trimestre
Utiliser mac, excel, les dangers d'internet ...

POINT VISIO

Pour les personnes qui doivent effectuer des démarches ou des rendez-vous par visioconférence. Possibilité d'accompagnement si vous n'êtes pas autonome.
Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h.
Gratuit et sans rendez-vous.

S'INFORMER

Espace de vie sociale
RAYON DE SOLEIL
56 rue Paul Bignon
76260 EU

02 35 40 26 68

numeric.rayondesoleil76260@gmail.com

Association Rayon de Soleil



Centre social Pastel



Donner le goût du numérique !

Vous avez un ordinateur, mais vous ne savez pas comment vous en servir ?

Vous projetez d'acheter un ordinateur, mais vous avez peur de ne pas savoir l'utiliser ?

Vous êtes tout simplement curieux-euse de comprendre ce que sont Google, le copier-coller, les mails, les réseaux sociaux ou bien les clés USB ?

Le centre Pastel vous propose des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique, internet et multimédia.

ATELIER INFORMATIQUE

Mardi 14h à 15h.
Vendredi de 11h à 12h.
Prix : 25 € l'année.
Places limitées : 10 personnes.
Tous publics.

ATELIER INTERNET ET MULTIMÉDIA

Apprendre à manipuler son ordinateur en toute sécurité, surfer sur le net, faire ses démarches administratives, gérer ses e-mails, classer ses photos...
Mardi de 15h à 16h

Vendredi de 9h à 10h et de 10h à 11h
Prix : 25€ l'année
Places limitées : 10 personnes Tous publics

PROMENEUR DU NET

Notre responsable jeunesse est présent, pour informer les jeunes, accompagner les projets jeunes, les sensibiliser aux usages d'internet, des écrans et de développer leur esprit critique.

TOPE-LÀ POUR LES 16-25 ANS

Le centre Pastel t'informe et t'accompagne dans tes démarches pour le montage du dossier.
Sur rendez-vous

ATOUS NORMANDIE POUR LES 15-25 ANS

Le centre Pastel t'informe et t'accompagne dans la création de ton compte. Sur rendez-vous

S'INFORMER

CENTRE SOCIAL PASTEL
24b rue René Delcourt
76260 Le Mesnil-Réaume

02 35 50 03 14

centre.pastel@wanadoo.fr

Centre social pastel



Centre des Fontaines



POINT INFORMATION JEUNESSE

Aide aux projets des jeunes

Aide à l'orientation

Aide aux démarches administratives

Aide à l'emploi

Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Places limitées : 6 personnes.

Gratuit. Accueil libre et / ou individualisé.

ATELIERS NUMÉRIQUES

Accueil libre et aide aux démarches

Aide à l'outil informatique.

Du lundi au vendredi.

Places limitées : 3 personnes.

Gratuit. Tous publics.

DIGITAL-EU

Aides à la formation, Tope là, projets jeunes

Mercredi de 14h à 18h.

Places limitées : 4 personnes maxi.

Gratuit. Pour les 13-25 ans. Accès libre.

POINT NUMÉRIQUE ERASMUS+

Soutien aux démarches administratives

Accès aux droits

Bouger en Europe

Du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Places limitées : 4 personnes.

Gratuit. Tous publics. Accueil libre.

MOBILITÉ JEUNESSE ERASMUS

Information, orientation et accompagnement Erasmus + échanges de jeunes.

Mardi et jeudi de 9h à 12h.

Places limitées : 2 à 8 personnes

Pour les 13-30 ans et les professionnels de la jeunesse.

Gratuit. Sur rendez-vous.

Faciliter vos démarches ...

PROMENEUR DU NET

Le Centre des Fontaines écoute, informe, accompagne, conseille et prévient les jeunes en créant des liens sur les réseaux sociaux...

De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

LE POINT RELAIS CAF

Lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h,
Mercredi et jeudi de 14h à 18h,
Vendredi de 9h à 12h.

Le centre pourra vous aider dans vos démarches, vous guider dans la navigation sur le site, et vous accompagner dans les téléprocédures.

Vous êtes en difficulté avec un dossier, vous ne savez plus comment faire, venez nous rencontrer !

POINT RELAIS ATOUTS

NORMANDIE

Information et accompagnement

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Places limitées : 6 personnes.

Pour les 15-25 ans.

Gratuit.

Accueil libre.

S'INFORMER

CENTRE DES FONTAINES
Rue des fontaines
76260 EU

02 35 86 05 03

direction@centredesfontaines.fr

Centre des fontaines



Réseau des bibliothèques



Annexe

ACCÈS AUX POSTES INFORMATIQUES

Chaque bibliothèque du réseau dispose d'au moins un poste informatique avec connexion à Internet mis à disposition du public

Pour y accéder : renseignez-vous auprès de votre bibliothécaire !

ATELIERS NUMÉRIQUES SENIORS

Le Réseau des Bibliothèques de la CCVS, en partenariat avec l'association Synapse 3i, propose régulièrement des ateliers collectifs à destination des seniors (dès 60 ans) pour s'initier à l'utilisation de l'ordinateur, des tablettes ou autres supports numériques.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

Cinéma, presse, autoformation, ressources pour la jeunesse, livres, musique gratuitement grâce à votre carte de bibliothèque !

UN PORTAIL UNIQUE

bibliotheques.villes-soeurs.fr



Culture et numérique ...

Bibliothèque d'Ault

17 avenue du Général Leclerc
03 22 60 52 21
bibliotheque@ault.fr

Bibliothèque de Beauchamps

2 ter, Rue de la Mairie
03 22 61 04 64
bibliotheque.beauchamps80@gmail.com

Médiathèque de Criel-sur-Mer

Manoir de Briançon
02 35 50 51 28
bibliotheque@criel-sur-mer.fr

Médiathèque d'Etalondes

Place de l'Eglise
02 35 86 61 08
mediatheque@etalondes.fr

Médiathèque de Gamaches

1 impasse Georges Roger
03 22 61 30 43
mediatheque@gamaches.fr

Bibliothèque de Longroy

10 rue Jean Jaurès
03 22 26 25 20
bibliotheque@longroy.fr

Médiathèque du Tréport

18 Place de l'Eglise
02 35 86 84 88
mediatheque@ville-le-treport.fr

Médiathèque de Mers-les-Bains

Espace Prévert – Rue Paul Doumer
02 35 50 08 46
mediatheque@ville-merslesbains.fr

Bibliothèque de St Quentin Lamotte

160 rue de l'Eglise
03 22 30 56 09
bibliotheque@mairie-sql.fr



Espace Numérique Mobile



TOUS LES LUNDIS, UN APPUI NUMÉRIQUE ITINÉRANT

L'espace numérique mobile vous accompagne, c'est gratuit ! Ce camion équipé se déplace tous les lundis sur le territoire.

Pour former gratuitement les usagers à l'utilisation du matériel informatique, à la navigation sur Internet, à l'e-administration ...

Un animateur apporte un accompagnement. L'équipement mobile (camionnette) permet d'avoir une connexion Internet de bonne qualité et tous les outils nécessaires à l'e-administration (Pack Office, imprimante et scanner).

L'Espace Numérique Mobile "labellisé France Services" financé par la CCVS peut vous accompagner dans vos démarches administratives.

Planning de passage disponible dans les communes et sur demande à la Communauté de communes des Villes Soeurs et sur www.villes-soeurs.fr



S'INFORMER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VILLES SOEURS
Maison des Services Publics
12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU

02 27 28 05 91 (MSP)

06 36 20 26 94 (animateur ENM)
07 88 40 62 78

msp@villes-soeurs.fr
enmdieppebraybresle@forjecnor2000.com

espace-numerique-mobile.fr



CCAS de Criel



Proche de chez vous

AIDES AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES Accès Point numérique CAF, aide à la navigation sur internet...

Mardi et jeudi de 13h30 à 17h.

Mercredi 9h à 12h.

Autres horaires sur rendez-vous.

Gratuit.

Tous publics.

MÉDIATHÈQUE

1 ordinateur à disposition du public aux heures d'ouverture, pour les usagers autonomes sur internet.

S'INFORMER

MAIRIE DE CRIEL SUR MER
Manoir de Briançon
76910 Criel sur Mer

02 35 50 51 20

polefamille@criel-sur-mer.fr

criel-sur-mer.fr



